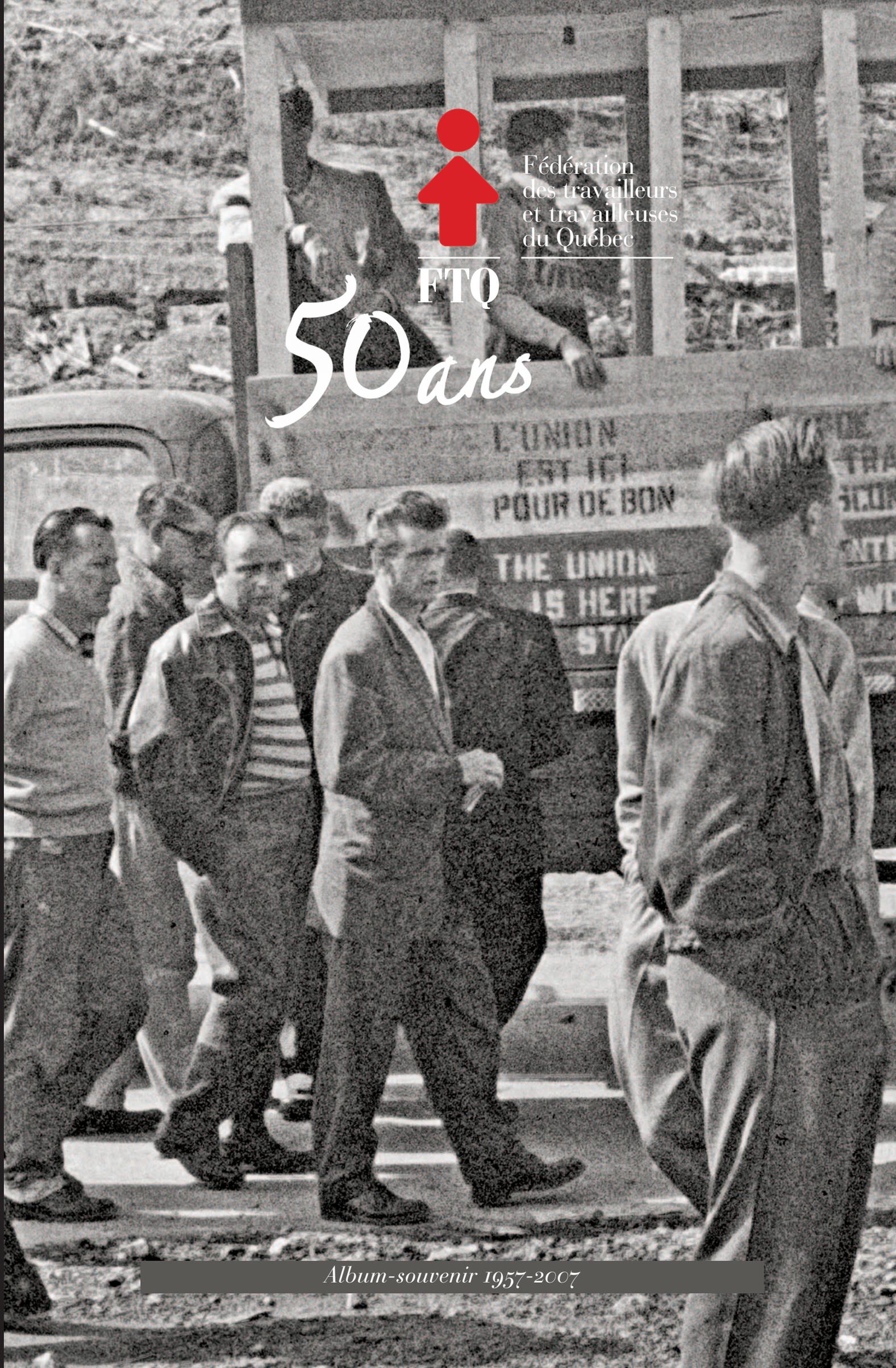




Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ
50 ans





En couverture :

La marche de Murdochville, en 1957.
Archives du Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ
Photographie : Jean-Pierre Beaudin

Cet ouvrage marque le cinquantenaire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) célébré au cours de l'année 2007, en lien avec l'exposition commémorative, *Une vraie force en action pour tout le monde*, présentée au siège social de la FTQ.

Commissariat de l'exposition

Coordination de l'album-souvenir

Des Rosiers et Associés inc. - Gestion des arts et du patrimoine,
Montréal (Québec)

Conception graphique de l'album-souvenir

Média Urbain, Montréal (Québec)

Conception graphique et design de l'exposition

Ideum.ca inc., Montréal (Québec)

Nous tenons à remercier ici tous ceux et celles de la FTQ qui par leur concours, leur aide et leurs conseils, ont permis la réalisation de cet ouvrage.

Coordination

Isabelle Gareau, Service de l'information

Collaboration

Monique Audet, Louis Cauchy, Josée Daoust, Robert Demers, Johanne Deschamps, Jean Dussault, Louis Fournier, Carole Gingras, Pierre Laliberté, André Laplante, Jean Laverdière, France Laurendeau, Lola Le Brasseur, André Leclerc, Sylvie Lépine, André Messier, Louise Miller, Isabelle Reny, Dominique Savoie, André Tremblay.

Également

Sylvie Dauphin, Éric Leroux, Jacques Rouillard, Jacinthe Tremblay.

Secrétariat

Denise Brouillette, Marie-Claude Deschênes, Aline Vallières.

Recherche iconographique

Isabelle Gareau, Isabelle Reny de la FTQ,
Louise Sauvé, Fonds de solidarité FTQ
Anne Brissette

Président

Henri Massé

Secrétaire général

René Roy

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec)

H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-8001

Courriel : ftq@ftq.qc.ca

Portail Internet: www.ftq.qc.ca

ISBN 978-2-89639-017-5

Dépôt légal : premier trimestre 2007- Bibliothèque nationale du Québec

Tables des matières

Mot de bienvenue	5
Biographie des dirigeants de la FTQ 1957-2007	6
Membres du Bureau de la FTQ 2004-2007	8
Les mouvements précurseurs (<i>avant 1937</i>)	10
De la Loi du cadenas à l'émergence de la FTQ	16
La première conquête : le droit de se syndiquer	24
La mission politique	30
Priorité, l'emploi!	36
Objectif : Prévention à l'ouvrage!	42
Femme de tête, de coeur et d'action	48
Vivre et travailler en français	54
Une vraie force en action pour tout le monde	60
Au cœur du changement une mission principale	64
Présentation des Syndicats affiliés et des Syndicats Construction-FTQ	68
Ligne du temps 1957-2007	70
Pour en savoir plus	87
Fonds et collection des photographies	89
Épilogue	91

Mot de bienvenue

La fondation de la Fédération des travailleurs du Québec, à la mi-février 1957, c'est moins une naissance qu'un mariage. Deux familles syndicales, celle des syndicats de métiers et celle des unions industrielles, qui se réunissent après une séparation de près de vingt ans.

Les grandes scissions qu'avait connues le mouvement syndical aux États-Unis, au Canada et au Québec, à la fin des années 1930, sont maintenant choses du passé. Les forces syndicales de tout un continent convergent à nouveau.

Nos racines communes sont très profondes. Elles ont été implantées en Amérique du Nord dans le dix-neuvième siècle de la révolution industrielle. Cette époque où des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants peinaient et s'écorchaient dans les manufactures, les mines ou sur les chantiers du capitalisme naissant.

Les images et les faits saillants rassemblés ici évoquent une histoire riche en rassemblements, en luttes, en victoires et en défaites. Un regard attentif nous convainc qu'ils ne constituent pas seulement une succession d'événements plus ou moins glorieux. On y découvre vite une trajectoire claire et persistante : celle de la construction d'un mouvement, lui-même voué au développement d'une société plus juste et plus démocratique.

Dans l'immédiat de chaque grève ou de chaque manifestation, les hommes et les femmes posent des gestes simples : ils refusent l'humiliation et défendent leur dignité. Mais, dans la durée, leurs luttes contribuent plus largement à domestiquer un ordre économique brutal et aveugle. « Au fil du temps », les hommes et les femmes qui ont animé notre mouvement ont su imposer à ce système des valeurs humaines et le respect du bien commun.

C'est à leur courage et à leur persévérance que nous devons les grandes conquêtes sociales, politiques et économiques qui rendent notre vie collective plus acceptable. C'est cet héritage que nous voulons perpétuer et faire fructifier par notre action.

Le secrétaire général,



RENÉ ROY

Le président,



HENRI MASSÉ

Biographies des dirigeants



M. Roger Provost
1911-1964

Premier président de la FTQ (1957-1964)

En 1957, Roger Provost organise le mouvement de solidarité avec les mineurs en grève à Murdochville. En 1964, il dirige avec succès la bataille pour les droits à la syndicalisation et à la grève dans les secteurs public et parapublic.

Roger Provost sera tour à tour journaliste, employé de banque (il tentera de syndiquer la Banque canadienne Nationale en 1942) et inspecteur d'assurances. Représentant de l'Union des chapeliers en 1947, il est élu en 1948 secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM). En 1950, il est élu président de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ). En 1952, il devient directeur québécois des Ouvriers unis du textile d'Amérique (OUTA) et directeur canadien l'année suivante.

Le 16 février 1957, il devient le premier président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), née de la fusion de la FPTQ et de la FUIQ. Il est aussi élu vice-président du CTC. Membre fondateur du NPD et du comité de direction provisoire à compter de 1958, il demeurera président de la FTQ jusqu'à son décès le 20 octobre 1964.



M. Louis Laberge
1924-2002

Président de la FTQ de 1964 à 1991 et président-fondateur du Fonds de solidarité FTQ.

Pendant ses 27 années à la présidence de la FTQ, Louis Laberge a profondément marqué le mouvement syndical et la société québécoise. À sa mort, en 2002, il a été salué par tous comme un des grands leaders du 20^e siècle au Québec.

Machiniste à Canadair dès l'âge de 19 ans, Louis Laberge deviendra en 1948 représentant de la loge 712, de l'Association internationale des machinistes (AIM). À la mort de Roger Provost en 1964, il le remplace à la présidence de la FTQ et comme vice-président du CTC. En 1972 et 1973, lors de la lutte du Front commun du secteur public québécois, il est incarcéré durant cinq mois à la prison d'Orsainville pour outrage au tribunal.

En 1983, Louis Laberge devient le président-fondateur du Fonds de solidarité FTQ. En 1990, il annonce le projet de construction du complexe FTQ qui regroupera la centrale, ses syndicats affiliés et le Fonds de solidarité. L'édifice sera inauguré en 1993.

Le 1^{er} juin 1991, il quitte la présidence de la FTQ mais demeure président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ jusqu'en 1993. Il est décédé le 18 juillet 2002.



M. Gérard Rancourt
1917-1970

Premier secrétaire général de la FTQ (1965-1968)

Gérard Rancourt devient, en 1944, organisateur du Parti social-démocrate (CCF) au Québec. En 1947, il milite au Syndicat des travailleurs unis du vêtement d'Amérique, puis à l'Union des ouvriers du textile d'Amérique, dont il devient le directeur au Québec. Élu à l'exécutif du Conseil du travail de Montréal (CTM), il contribue à fonder ceux de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Joliette. Il est membre fondateur de la Fédération des unions industrielles du Québec, en 1952.

De 1956 à 1965, il s'occupe de l'expansion du CTM, dont il est le secrétaire. Élu secrétaire général de la FTQ en 1965, il quittera ce poste en 1968 à la suite de son élection à la vice-présidence du Congrès du travail du Canada (CTC).

Gérard Rancourt a été président du Comité ouvrier des droits de l'homme du Québec et a participé à la campagne pour l'institution d'une taxe scolaire basée sur le revenu.



M. Claude Mélineau
1930 -

Secrétaire général de la FTQ (1968-1969)

Né le 4 décembre 1930 à Montréal, Claude Mélineau fait ses études à l'Université de Montréal, à la Faculté des sciences sociales. Il a commencé à œuvrer dans le mouvement syndical en 1952. Il était alors l'adjoint de Roger Provost au sein du syndicat des Ouvriers unis du textile d'Amérique.

De 1952 à 1968, il sera représentant de divers syndicats affiliés à la FTQ présents dans plusieurs secteurs de l'économie : les Ouvriers unis du textile d'Amérique, le Syndicat des Teamsters, le Syndicat international de la boulangerie-confiserie et, finalement, le Syndicat canadien de la fonction publique. En 1968, il est élu secrétaire général de la FTQ.

En 1969, il devient directeur général des relations patronales-ouvrières au ministère québécois du Travail, où il est ensuite promu sous-ministre adjoint.



M. Fernand Daoust
1926 -

Président de la FTQ (1991-1993) après en avoir été le secrétaire général pendant 22 ans (1969-1991)

Reconnu pour son grand dévouement à la cause du français, Fernand Daoust a été l'un des plus grands artisans de l'autonomie de la FTQ au sein du CTC.

Après des études en sciences économiques et en relations industrielles à l'Université de Montréal, Fernand Daoust entrera en 1950 au Syndicat des chapeliers puis au Congrès canadien du travail (CCT). En 1959, il est conseiller au Syndicat des travailleurs des industries pétrolières, chimiques et atomiques. En 1968, il devient directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

En 1969, il est élu secrétaire général de la FTQ, après en avoir été vice-président pendant cinq ans. Son engagement en faveur de la souveraineté du Québec, de l'éducation et de la langue française comme langue de travail et comme langue nationale au Québec marqueront sa carrière. En 1984, il a été responsable de la création du Service de la francisation de la FTQ qui oeuvre sans relâche à la francisation des milieux de travail.

En 1993, il devient président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, dont il était secrétaire depuis sa fondation.



M. Clément Godbout
1939 -

Directeur québécois du Syndicat des Métallos (1981 à 1991), secrétaire général de la FTQ (1991-1993), puis président de la centrale (1993-1998)

Clément Godbout a largement contribué à l'enracinement de la FTQ dans les régions du Québec. Il a aussi attribué une grande importance au dossier de la santé et de la sécurité du travail.

Embauché en 1958 comme mineur de la Noranda, à Normétal, Clément Godbout deviendra en 1961 secrétaire financier de sa section locale 4514 des Métallos. Permanent des Métallos depuis 1965, il en deviendra le directeur pour le Québec et les provinces de l'Atlantique en 1981. À ce titre, il a siégé au comité exécutif nord-américain des Métallos et a occupé le poste de vice-président à la FTQ. Il a aussi été président de deux Conseils régionaux, dans le Nord-Ouest québécois et sur la Côte-Nord. Il a été candidat du Parti Québécois dans le comté de Duplessis en 1973.

Élu secrétaire général de la FTQ en 1991 puis président, de 1993 à 1998, il a été membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ dès sa fondation, en 1983.

Clément Godbout a représenté la FTQ au conseil exécutif de la CISL et a participé à plusieurs conférences syndicales internationales en Europe, en Afrique et en Asie.



M. Henri Massé
1946 -

Président de la FTQ (1998 -)

Depuis novembre 1998, Henri Massé est président de la FTQ. Il en a auparavant été le secrétaire général pendant cinq ans.

Il est également président du conseil d'administration et du comité exécutif du Fonds de solidarité FTQ. Il est membre du comité exécutif du Congrès du travail du Canada (CTC). Il siège aussi au conseil exécutif de la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI).

Il est membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ainsi que du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Avant d'être élu à la direction de la FTQ, il était directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), où il a beaucoup contribué à compter de 1969 à bâtir une solide organisation dans le secteur public et dans le secteur municipal, entre autres. Henri Massé est également un grand défenseur de l'autonomie de la FTQ et un fervent promoteur de la formation syndicale. Il est détenteur d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal.



M. René Roy
1946 -

Secrétaire général de la FTQ (1998 -)

René Roy est secrétaire général de la FTQ depuis 1998. Il a obtenu son diplôme de technicien en électricité à l'Institut de technologie de Trois-Rivières en 1968 et est reconnu conseiller en relations industrielles en 1984.

Membre fondateur du syndicat chez Bell Canada dans les années 1970, il sera élu en 1979 vice-président du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada (STCC). En 1987, il a été élu vice-président de la FTQ, poste qu'il a occupé pendant onze ans.

Monsieur Roy est membre depuis 1990 du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. Il est également membre du comité exécutif et secrétaire du conseil d'administration du Fonds depuis 1998 et il est président du Conseil sectoriel des investissements technologiques.

Il siège aux conseils d'administration d'Emploi Québec, d'Investissement Québec, de l'Université du Québec à Montréal et représente la FTQ à l'Office québécois de la langue française de même qu'à la Commission des partenaires du marché du travail.

René Roy a été un artisan important dans la création du Collège FTQ-Fonds de solidarité tout en suivant de près les activités et le développement des Conseils régionaux de la FTQ.



De gauche à droite :
 Pierre Bernier, Raymond Forget, Lina Aristéo, Gilles Brosseau, Johanne Vaillancourt, Michel Poirier, Claude Maltais, Alain Degrandpré, Henri Massé, Jérôme Turcq, René Roy, Michel Arsenault, Jean Lavallée, Hélène Simard, Clément L'Heureux, Serge Cadieux, Louis Bolduc.

Absents de la photo :
 Louise Mercier et Luc Desnoyers

Membres du Bureau de la FTQ 2004-2007

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde



Henri Massé
Président



René Roy
Secrétaire général



Michel Poirier
SCFP



Hélène Simard
SCFP



Michel Arsenault
Métallos



Alain Degrandpré
TEAMSTERS



Jean Lavallée
FIPOE



Louis Bolduc
TUAC



Raymond Forget
SQEES-298



Louise Mercier
UES-800



Jérôme Turcq
AFPC



Luc Desnoyers
TCA



Serge Cadieux
SEPB-Québec



Gilles Brosseau
AIMTA



Pierre Bernier
STTP



Lina Aristéo
UNITE HERE



Claude Maltais
Conseil régional FTQ Québec et
Chaudière-Appalaches



Johanne Vaillancourt
TEAMSTERS



Clément L'Heureux
SCEP

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

(avant 1937)

LES MOUVEMENTS PRÉCURSEURS

Journées de 14 à 16 heures. Machines dangereuses. Locaux insalubres. Salaires de misère. Voilà le sort des premiers ouvriers et ouvrières de l'ère industrielle. Le vent commence à tourner avec l'apparition des syndicats.



1. Rue Saint-Jacques, Montréal, 1896. À la fin du 19^e siècle, Montréal est le centre industriel et financier du Canada. Les patrons additionnent leur fortune, rue Saint-Jacques.

Balbutiements

Dès les débuts du 19^e siècle, des ouvriers s'unissent pour améliorer leur sort. Leurs premiers regroupements sont clandestins, illégaux et éphémères.

La première centrale

Le syndicalisme commence à s'organiser sur des bases solides dans les années 1860. Les unions nord-américaines de métiers puis les Chevaliers du travail, artisans des syndicats industriels, s'implantent au Québec. En 1886, ils fondent ensemble le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), l'ancêtre du Congrès du travail du Canada dont fait partie la FTQ.

Répression

Malgré l'adoption par le Parlement canadien, en 1872, d'une loi qui légalise les syndicats et reconnaît le droit de grève, les tentatives de syndicalisation continuent à être durement réprimées par les patrons et les forces de l'ordre.



2. 1906. Cortège funèbre lors des funérailles des membres fondateurs de l'Union des journaliers de Buckingham, Thomas Bélanger et François Thériault, abattus par des détectives embauchés par les patrons de la scierie MacLaren pendant un lock-out.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

Résistance et gains

Les débuts du 20^e siècle sont marqués par plusieurs arrêts de travail spontanés et des grèves majeures organisées par les syndicats. Dans les grandes fabriques comme dans les services, on revendique la reconnaissance syndicale, des hausses de salaire et la diminution des heures de travail.

Ces batailles portent fruit. En 1908, la semaine de travail maximum est fixée à 58 heures. L'année suivante, le gouvernement du Québec interdit le travail des enfants de moins de 14 ans.

Heures sombres

Pendant la Grande Crise de 1929, les syndicats vivent des heures difficiles. En 1933, un travailleur québécois sur trois est en chômage. De 14 % qu'il était en 1909, le taux de syndicalisation baisse à 10,5 %. Mais la flamme ne s'éteint pas.



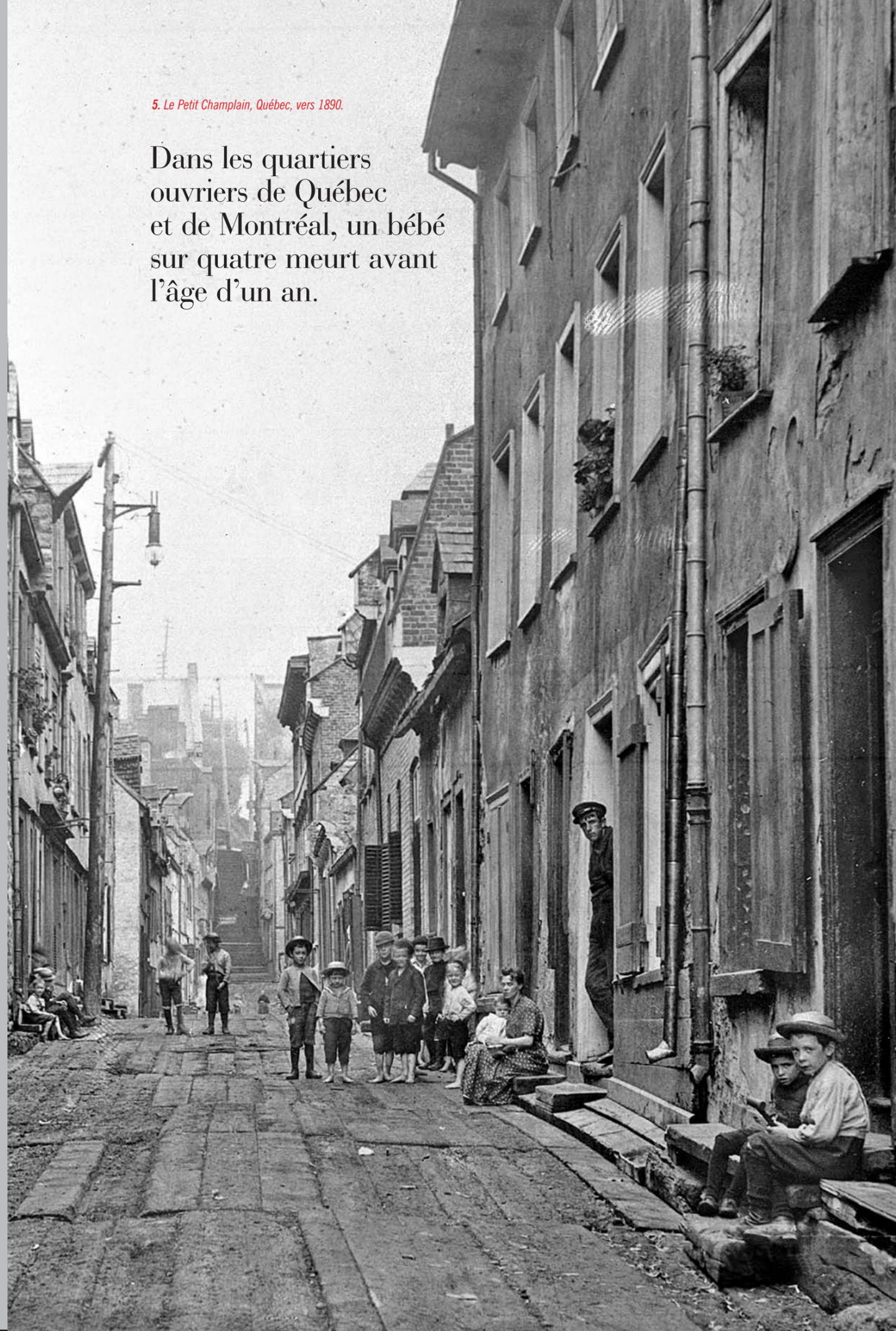
3. Jour de déménagement à Montréal, vers 1930.

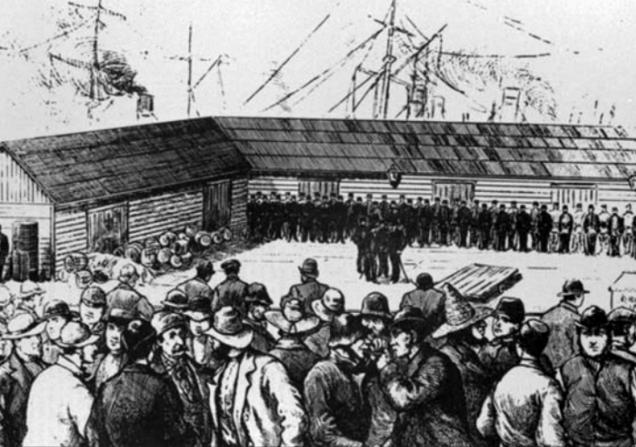


4. Chômeurs jouant aux anneaux à Montréal, vers 1935.

5. Le Petit Champlain, Québec, vers 1890.

Dans les quartiers ouvriers de Québec et de Montréal, un bébé sur quatre meurt avant l'âge d'un an.





6. Montréal, juillet 1877, grève des journaliers du port de Montréal.

VERS LA FTQ

1870

Fondation de l'Union typographique Jacques-Cartier, le plus ancien syndicat toujours actif au Québec et à la FTQ – aujourd'hui la section locale 145 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

1889

Fondation du Comité exécutif provincial du Québec du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), un des ancêtres directs de la FTQ. Sa mission est de représenter les syndiqués québécois auprès du gouvernement provincial.

1906

Alphonse Verville, candidat du Parti Ouvrier et président du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), est élu député fédéral du comté de Maisonneuve.

1916

Première parution du Monde ouvrier fondé par Gustave Franco. Ce journal, aujourd'hui l'organe officiel de la FTQ, est la plus ancienne publication syndicale au Canada.

1886

Fondation de la première centrale syndicale durable, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC).

Fondation du Congrès des métiers et du travail de Montréal (CMTM), l'ancêtre du plus ancien conseil régional de la FTQ, celui du Montréal métropolitain. Un an plus tard, il organise la première célébration de la Fête du travail. Plus de 10 000 personnes défilent à Montréal.



7. Enfants au travail, fin 19e siècle. En 1891, 8 % des ouvriers du Québec sont des enfants de moins de 16 ans.



8. L'Industrie du lin, au Canada, 1908

En 1881, les femmes forment 74 % de la main-d'œuvre du textile. Les patrons des fabriques sont en majorité britanniques et américains. Les ordres sont donnés en anglais.

(1937-1957)

DE LA LOI DU CADENAS À L'ÉMERGENCE DE LA FTQ

Une crise économique qui s'achève. Un régime anti-ouvrier et antisyndical au pouvoir à Québec pendant 18 ans. Un conflit mondial qui fait surchauffer les usines. Une période d'essor économique après la guerre... C'est sur ce fond de scène que naissent, à 15 ans d'intervalle, les deux fédérations fondatrices de la FTQ.



9. Documents saisis en vertu de la Loi du cadenas. En 1939, quelque 1 500 copies du journal *Le Monde ouvrier* sont saisies en vertu de la Loi du cadenas.



10. Maurice Duplessis, vers 1940.

La Loi du cadenas

Pendant son premier mandat, (1936-1939), le premier ministre unioniste Maurice Duplessis pose plusieurs gestes anti-ouvriers. Sa loi protégeant la province contre la propagande communiste, connue comme la « *Loi du cadenas* », adoptée en 1937, sera à plusieurs reprises utilisée contre les syndicats.

Une grande victoire

En 1944, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout (1939-1944) répond à une des demandes les plus importantes des syndicats en adoptant la Loi sur les relations ouvrières, l'ancêtre du Code du travail. Elle oblige notamment l'employeur à négocier de bonne foi avec un syndicat formé de 60 % et plus des travailleurs et travailleuses d'une unité de production.

La grande noirceur

À son retour au pouvoir, en 1944, Maurice Duplessis recommence ses attaques et sa Police Provinciale vient régulièrement au secours des patrons pendant les conflits de travail. En 1954, il fait adopter deux lois qui prévoient la perte d'accréditation pour les syndicats soupçonnés d'être dirigés par des « *communistes* » ainsi que pour les syndicats des services publics qui recourent à la grève ou menacent d'y recourir.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde



11. Délégués et déléguées au 4^e Congrès de la FPTQ à Saint-Jean en 1941.



12. Session de formation de la FUIQ en 1954. Parmi les participants : Jean Gérin-Lajoie, Charles Devlin, Léo Lebrun, Jacques Chaloult, Roméo Mathieu, Philippe Vaillancourt, Pierre-Elliott Trudeau, Huguette Plamondon, André Thibaudeau, Émile Boudreau, Bill Dodge et Fernand Daoust.



13. 1957. Assermentation des officiers de la nouvelle FTQ.

Nos ancêtres directs

1937

La Fédération provinciale du travail du Québec

La FPTQ est fondée à Trois-Rivières en 1937. Elle représente alors les sections locales d'unions nord-américaines de métiers et des syndicats industriels. Ses priorités : le recrutement et la journée de travail de huit heures.

1952

La Fédération des unions industrielles du Québec

La FUIQ compte environ 30 000 membres au moment de sa création, en 1952. Elle prône le syndicalisme industriel, la défense du nationalisme canadien et l'accroissement du rôle de l'État. Pendant sa courte existence, elle sera à l'avant-plan de la résistance contre le régime Duplessis.

1957

La création de la Fédération des travailleurs du Québec

Les 15 et 16 février 1957, 428 délégués de ces deux fédérations, réunis au Château Frontenac à Québec, votent en faveur de leur fusion pour créer la Fédération des travailleurs du Québec.



14. Mine de la compagnie QIT-Fer et Titane, à Havre-Saint-Pierre. Ses mineurs rejoignent le Syndicat des Métallos en 1950. Dans les années 1950, le fer à un cent la tonne fait pousser les villes comme des champignons sur la Côte-Nord. Les papetières construisent des usines en Mauricie, en Outaouais, au Saguenay et en Gaspésie. La majorité de leurs travailleurs adhèrent à des syndicats aujourd'hui affiliés à la FTQ.

Les syndicats progressent

Malgré des menaces, le taux de syndicalisation continue de grimper. Il passe de 20 à 30 % entre 1945 et 1960. Pendant cette période, les syndiqués voient leurs salaires doubler.

15. En 1954, l'organisateur des Métallos, Jos Rankin, doit utiliser l'avion pour syndiquer les mineurs de Schefferville parce que la compagnie Iron Ore lui interdit d'utiliser son chemin de fer qui relie Sept-Îles à cette ville.



La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde



16. Les Midinettes, Montréal, 1937.

En 1937, à Montréal, 5 000 ouvrières du vêtement pour dames débraient. Après 25 jours de grève, elles obtiennent la semaine de travail de 44 heures et des hausses de salaire importantes.

VERS LA FTQ, SUITE ET FIN...

1937

Fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), ancêtre direct de la FTQ. Président : Raoul Trépanier, de l'Union des employés de tramways de Montréal. Secrétaire : Gustave Francq, de l'Union des typographes.

1938

Le Québec fixe à 48 heures la durée normale de la semaine de travail dans la plupart des industries. Les heures de travail sont plus élevées dans les commerces, les boulangeries, les fonderies, les scieries, les travaux publics et les industries saisonnières.

1940

Le Parlement canadien adopte la Loi de l'assurance-chômage, une revendication traditionnelle des syndicats.

1944

Le gouvernement libéral d'Adélard Godbout adopte la Loi des relations ouvrières.

1946

Dans une décision arbitrale rendue en Ontario, le juge Ivan Rand impose, moyennant certaines conditions, la déduction à la source de la cotisation syndicale de l'ensemble des salariés et des salariées, membres ou non du syndicat.

1952

Fondation de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ).

Président : Romuald Lamoureux, du Syndicat des Métallos. Secrétaire : Roméo Mathieu, des Ouvriers unis des salaisons, aujourd'hui les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ).

1955

À Montréal, Huguette Plamondon, des Ouvriers unis des salaisons, devient la première femme présidente du Conseil du travail de Montréal (CTM).

1956

Fondation du Congrès du travail du Canada (CTC).

Président : Claude Jodoin. Huguette Plamondon devient la première femme vice-présidente de cette centrale syndicale et la première militante à occuper un tel poste en Amérique du Nord.

1957

Fondation de la FTQ.



17. «L'heure de pointe», 1943.

Entre 1939 et 1945, des milliers de femmes entrent dans les usines, les bureaux et les commerces. Après la guerre, plusieurs d'entre elles seront retournées à leur cuisine.

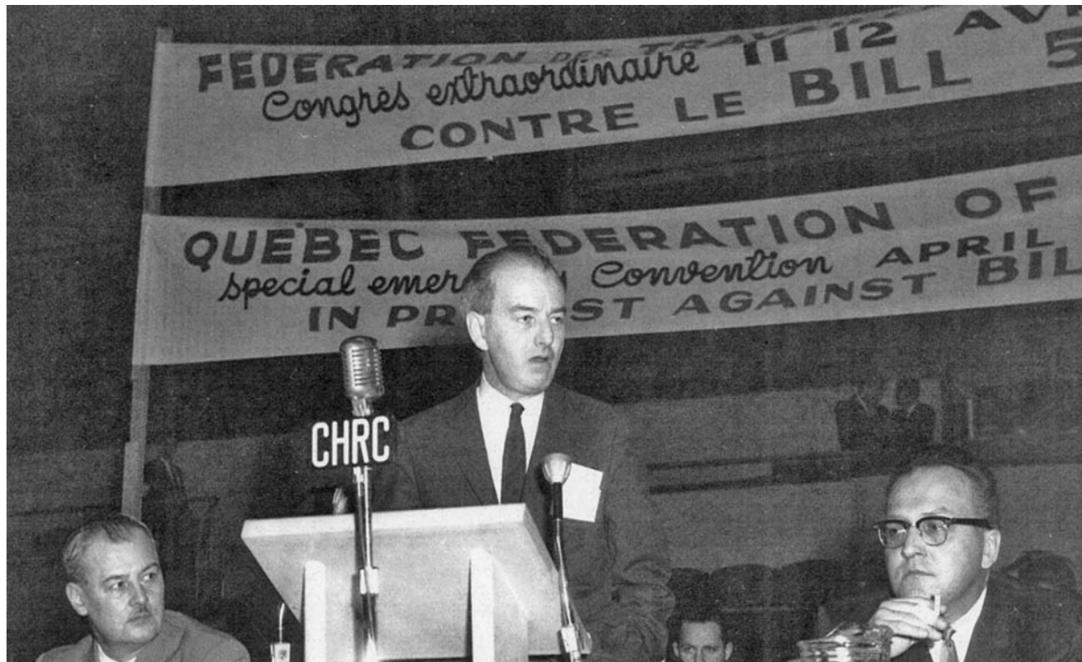
18. Policiers au guet pendant la marche d'appui
aux mineurs de Murdochville.



Le 19 août 1957,
les principaux dirigeants
syndicaux du Québec
d'alors et plus d'un
millier de personnes
participent, sous la haute
surveillance des policiers,
à la « marche sur
Murdochville » en appui
aux Métallos de la Gaspé
Copper Mines, filiale de
Noranda Mines, en
grève pour obtenir
la reconnaissance
syndicale.

LA PREMIÈRE CONQUÊTE : LE DROIT DE SE SYNDIQUER

À la fin du 19^e siècle, les syndicats sont passés de la clandestinité à la légalité. Affaire réglée? Pas vraiment. De la fondation de la FTQ à nos jours, les syndicats ont dû batailler fermement pour être reconnus, se financer et recourir à des moyens de pression sans entraves ni représailles.



19. Roger Provost, président de la FTQ, Guy-Merrill Désaulniers, conseiller juridique, Louis Laberge, vice-président de la FTQ, lors du Congrès extraordinaire de la FTQ contre le projet de Code du travail, en avril 1964.

La victoire du Code du travail

En 1964, le gouvernement Lesage dépose le projet de loi 54, le premier Code du travail du Québec. Il interdit le droit de syndicalisation et le droit de grève dans les secteurs public et parapublic. Le président de la FTQ, Roger Provost, s'engage avec énergie dans la bataille pour faire modifier ce projet de loi. Il convoque le premier congrès extraordinaire de la Fédération.

Sous la menace d'une grève générale votée par les 2 000 congressistes, le gouvernement recule et inclut ces droits dans la loi 54.

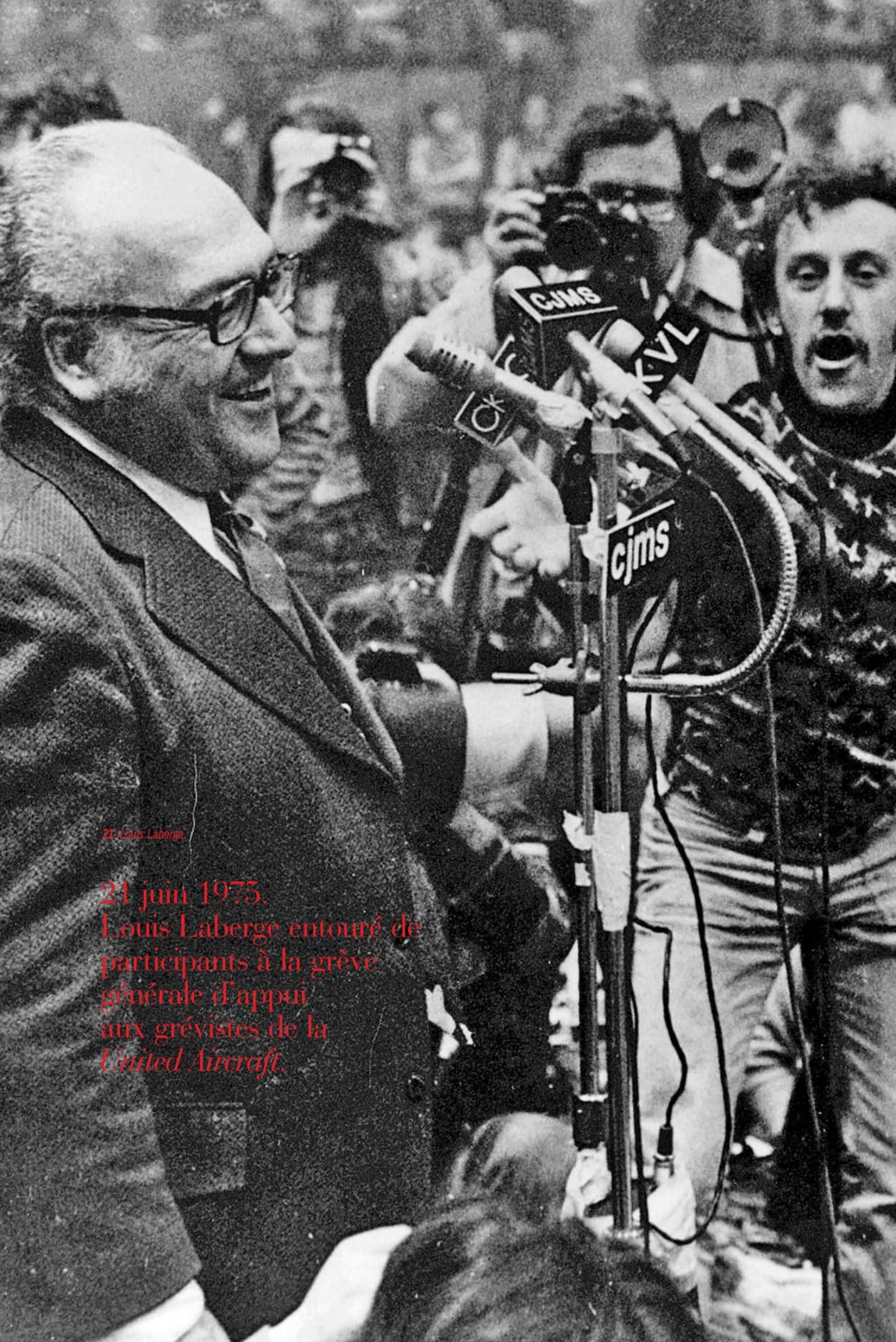
Grandes percées dans le secteur public

En 1966, dans la foulée de la grève illégale menée par les postiers (FTQ) l'année précédente, le gouvernement fédéral reconnaît à son tour les droits à la syndicalisation et à la grève pour les 260 000 fonctionnaires fédéraux.

Après ces deux victoires, le taux de syndicalisation grimpe en flèche. Entre 1966 et 1971, la Fédération des travailleurs du Québec et le Congrès du travail du Canada gagnent 60 000 nouveaux membres au Québec.



20. 1965. Grève des postiers.



21. Louis Laberge.

21 juin 1975.
Louis Laberge entouré de
participants à la grève
générale d'appui
aux grévistes de la
United Aircraft.

Points tournants au privé

Dans les années 1970, de violents affrontements opposent briseurs de grève et syndiqués pendant les conflits de travail et plusieurs employeurs refusent d'appliquer la formule Rand qui prévoit la perception obligatoire des cotisations syndicales à la source.

En 1973, plus de 400 grévistes de la FTQ et de la CSN occupent les bureaux du ministre du Travail, le libéral Jean Cournoyer, pour réclamer l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève.

Le 21 juin 1975, à l'appel de la FTQ, 100 000 travailleurs et travailleuses débraient pour réclamer la perception obligatoire des cotisations syndicales et l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève, en appui aux syndiqués de la *United Aircraft* (aujourd'hui *Pratt & Whitney*) en grève depuis le 9 janvier 1974.

En décembre 1977, ces deux mesures deviennent partie intégrante du Code du travail du Québec.

Les patrons résistent encore

Encore aujourd'hui, plusieurs campagnes de syndicalisation, comme celles de *Wal-Mart* et des restaurants *McDonald*, sont marquées par l'intimidation, le congédiement de militants et de militantes, le chantage aux mises à pied allant jusqu'à la fermeture et à l'abus de recours juridiques...

À l'ordre du jour

Le Québec affiche le plus haut taux de syndicalisation en Amérique du Nord. Il tourne autour de 40 %. Cependant, des groupes importants, surtout parmi les femmes, les petits salariés, les travailleurs et les travailleuses autonomes et les jeunes, n'ont pas encore accès aux avantages du syndicalisme. La conquête de ce droit demeure donc encore à l'ordre du jour.



22. 1980. Campagne syndicale. Au premier plan, Marie Pinsonneault.

Après celle des techniciens de Bell en 1976, nouvelle percée dans le secteur privé avec l'adhésion des téléphonistes de Bell au Syndicat des travailleurs et des travailleuses des communications (aujourd'hui SCEP-FTQ). Celle-ci termine la plus grande campagne de syndicalisation dans le secteur privé au Canada.

1964

Le gouvernement libéral de Jean Lesage accorde le droit à la syndicalisation et le droit de grève aux employés des secteurs public et parapublic québécois.

1966

Le gouvernement libéral de Lester B. Pearson reconnaît ces droits aux fonctionnaires fédéraux.

1972

Suspension du droit de grève des employés du secteur public au Québec. Les présidents Yvon Charbonneau (CEQ), Marcel Pepin (CSN) et Louis Laberge (FTQ) sont condamnés à un an de prison. D'autres sanctions frappent 34 autres dirigeants syndicaux.

1977

Adoption par le gouvernement du Parti Québécois de la loi 45 qui interdit les briseurs de grève et instaure la perception obligatoire des cotisations syndicales à la source.

1986

Imposition d'amendes et de sanctions aux syndiqués du secteur public par le gouvernement de Robert Bourassa.

2003

Le gouvernement libéral de Jean Charest modifie sous le bâillon l'article 45 en faveur des patrons.

2006

À la suite des pressions de la FTQ et du Bloc Québécois, le projet de loi anti-briseurs de grève pour les entreprises sous juridiction fédérale est à l'ordre du jour des travaux parlementaires.



23. 1979. Les 72 travailleuses du magasin Zellers, à Lachute, mènent une grève de 34 mois pour faire reconnaître leur syndicat, l'Union des employés de Commerce (UEC-FTQ).



24. Louis Laberge et des syndiqués d'Hydro-Québec.

30 septembre 1966. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) remporte le vote de représentation syndicale à Hydro-Québec contre la CSN.

LA MISSION POLITIQUE

Le premier champ de lutte des syndicats ce sont les milieux de travail. C'est d'abord là qu'ils font reconnaître les droits de leurs membres.

L'action politique que mène la FTQ depuis ses origines vise à étendre ces gains au plus grand nombre et à les consolider dans des lois. Plus globalement, cette action a pour objectifs d'instaurer au Québec un régime de justice sociale, de dignité de l'individu et de liberté démocratique.



25. Septembre 1957, devant le parlement à Québec. Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada, accompagné de Roger Provost, (à sa gauche en avant), président de la FTQ, dénoncent la violence policière contre les marcheurs appuyant les grévistes de Murdochville, le 19 août 1957.

Action électorale

Depuis 50 ans, la FTQ porte haut et fort son projet de société sur toutes les tribunes, y compris sur la scène électorale.

Ponctuellement, la FTQ a accordé son appui à des partis politiques : le NPD, puis le Bloc Québécois sur la scène fédérale, le Parti Québécois au Québec.

Ces appuis conjoncturels n'ont jamais été des cartes blanches, ni automatiques. Entre les scrutins, la FTQ maintient une distance critique face aux partis politiques et préserve intégralement son autonomie politique.

Reconnaissance, confrontation

Avec la Révolution tranquille, une ère nouvelle s'amorce dans les relations du mouvement ouvrier avec l'État. Les gouvernements prêtent oreille aux leaders syndicaux et les consultent avant d'adopter des projets de loi.

En 1971, la FTQ publie le manifeste « *L'État, rouage de notre exploitation.* » qui accuse l'État de complicité avec le « grand capital ». La Fédération mise d'abord sur les rapports de force pour obtenir des changements sociaux.



26. Dans les années 1960, la FTQ présentait un mémoire annuel au gouvernement du Québec. Sur cette photo, le premier ministre Jean Lesage et le ministre du Travail, René Hamel, sont entourés de la délégation de la FTQ dirigée par son président, Roger Provost.



27. 1962. Assemblée du Nouveau Parti Démocratique. Fernand Daoust, au micro, et Roger Provost. Sur l'affiche : Tommy Douglas, premier chef du Nouveau Parti Démocratique et véritable père de l'accès universel aux soins de santé et des régimes de retraite au Canada.



28. René Lévesque, premier ministre du Québec, Louis Laberge, président de la FTQ et Paul Desmarais, président de Power Corporation, sont réunis lors du premier Sommet économique du gouvernement du Parti Québécois, en 1977.

Concertation

L'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, en 1976, ouvre une période de réformes majeures favorables aux travailleurs et aux travailleuses. De plus, les syndicats sont reconnus comme des acteurs de premier plan de la société québécoise.

Depuis, la présence des syndicats est devenue incontournable dans tous les grands sommets socioéconomiques et au sein des conseils d'administration de plusieurs organismes nationaux et régionaux créés par l'État.

Sur tous les fronts

La FTQ, ses syndicats et Conseils régionaux manifestent désormais leur présence sur tous les fronts : par la concertation et dans la rue, lorsqu'il le faut.

Ainsi, elle a dénoncé les décisions anti-démocratiques du gouvernement libéral de Jean Charest, en 2003. Elle avait travaillé à l'organisation du Sommet des peuples des Amériques, en 2001, et a manifesté contre les guerres en Irak et au Liban.

29. Manifestation en faveur de la loi 101.



Question nationale québécoise

En 1971, le congrès de la FTQ affirme le droit du Québec à la souveraineté. En 1980, 90 % des 2 200 membres réunis en congrès extraordinaire concluent que cette option est la meilleure voie pour faire avancer la cause des travailleurs et des travailleuses.

Pour cette raison, la FTQ a défendu l'option du OUI lors des deux référendums sur l'avenir du Québec, en 1980 et en 1995.



30. Août 1994. Assemblée extraordinaire de la FTQ sur les élections québécoises. La FTQ décide d'appuyer le Parti Québécois après l'endossement de ses demandes par son chef Jacques Parizeau. Le PQ remporte les élections en septembre. Sur la photo, Louis Laberge, Jacques Parizeau, Henri Massé et Clément Godbout.

1961

Fondation du Nouveau Parti Démocratique, avec l'appui de la FTQ.

1971

Le 12^e Congrès de la FTQ affirme le droit du Québec à la souveraineté.

1980

En Congrès extraordinaire, la FTQ prend position pour le OUI au référendum sur la souveraineté-association.

1990

La FTQ fait élire le premier et le seul député NPD élu à ce jour au Québec (Philippe Edmonston).

1967

Fondation du Mouvement souveraineté-association.

1976

La FTQ donne son appui officiel au Parti Québécois, en raison de ses politiques sociales-démocrates.

1988

Plusieurs militants et militantes de la FTQ se présentent comme candidats pour le NPD aux élections fédérales. Ce parti gagne 14 % des votes au Québec.

1991

La FTQ appuie le Bloc Québécois, en raison de ses politiques sociales-démocrates et nationalistes.

1968

Fondation du Parti Québécois.

1977

La FTQ participe au premier Sommet économique organisé par le gouvernement Lévesque.

1995

Lors du deuxième référendum sur l'avenir du Québec, la FTQ publie le manifeste « *Plus qu'un oui, un pays!* » et donne une consigne de vote en faveur du OUI.

2004

Afin de contrer les politiques néolibérales et antisyndicales du gouvernement Charest, la FTQ, la CSN et la CSQ organisent la plus grande manifestation de l'histoire du Québec – 100 000 personnes – lors du 1^{er} mai.



31. 2004. À Montréal, 100 000 personnes répondent à l'appel de la FTQ.



32. 16 octobre 1970. Fernand Daoust et Louis Laberge (FTQ), René Lévesque (PQ), Marcel Pepin (CSN) et Matthias Rioux (Alliance des professeurs de Montréal), en conférence de presse.

Pendant la Crise d'octobre 1970, 16 personnalités québécoises, dont Louis Laberge et Fernand Daoust, signent une déclaration commune qui dénonce le terrorisme et demande au gouvernement de Robert Bourassa de négocier avec le Front de libération du Québec (FLQ) pour sauver la vie du diplomate britannique, James Richard Cross et du ministre du Travail, Pierre Laporte, enlevés les 5 et 10 octobre.

PRIORITÉ, L'EMPLOI!

Crises économiques, restructurations, changements technologiques, sous-traitance et délocalisations... Les atteintes et les menaces au droit de travailler ont été multiples depuis 50 ans. Réaction de la FTQ : protéger les emplois et en créer de nouveaux.



33. 1983. 18^e Congrès. « Faire le plein d'emplois ».

Crise économique

La plus grave crise économique depuis la Grande dépression des années 1930 commence en 1981. L'année suivante, les taux d'intérêt hypothécaires grimpent à 20,5 % pour cinq ans et le taux de chômage dépasse 13 %. Il est urgent d'agir.

Le gouvernement du Parti Québécois convoque, en 1982, un Sommet économique regroupant les grands partenaires du marché du travail pour relancer l'emploi. Louis Laberge y propose le programme Corvée-Habitation et lance l'idée d'un Fonds de solidarité pour l'emploi qui deviendra réalité en 1983. De plus, le gouvernement initie une vague de sommets socioéconomiques régionaux et sectoriels.



34. 1980. Manifestation de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD-FTQ).

35. Vers 1981. Des travailleurs expriment leur colère face à l'explosion des taux d'intérêt.

De la concertation au partenariat

Le changement de gouvernement met fin temporairement à ces initiatives. En 1988, pour combler le vide, la FTQ participe activement à la création du Forum pour l'emploi, qui réunit patronat et syndicats. Ce Forum jette les bases de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), créée en 1992 par le gouvernement libéral.

En 1997, le Québec rapatrie des pouvoirs du fédéral sur l'emploi et la main-d'œuvre. Le gouvernement crée alors la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). La Commission, où la FTQ a deux sièges, conseille le gouvernement sur les services d'emploi et assume la plupart des responsabilités liées à la Loi sur la formation de la main-d'œuvre.

La FTQ siège officiellement aux diverses instances de la Commission : 40 personnes se retrouvent dans les 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail et 60 personnes dans les 30 comités sectoriels de main-d'œuvre.



36. Louis Laberge (1924-2002)
Louis Laberge a été président de la FTQ pendant 27 ans. Par son charisme, son franc-parler et surtout, par son obsession pour l'emploi, il a profondément marqué l'environnement syndical et l'ensemble de la société québécoise.

La formation de la main-d'œuvre

En 1990, la FTQ organise un Colloque sur la formation professionnelle et fait pression sur le gouvernement pour que les entreprises investissent pour améliorer les compétences et la qualification de leur main-d'œuvre. Une loi adoptée en 1995 oblige les employeurs à consacrer 1 % de leur masse salariale à cette mission.

L'emploi, on y travaille!

Il reste encore beaucoup à faire. Malgré des taux de chômage plus bas, plusieurs emplois se perdent dans le secteur manufacturier. La FTQ, qui a tenu des journées de réflexion sur l'emploi en 2006, réclame des mesures vigoureuses pour le maintien et la création d'emplois de qualité.



37. 14-15 novembre 2006. « L'emploi, on y travaille ». Journées de réflexions sur l'emploi. De gauche à droite, Michel Ducharme, président du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain, Thomas Palley, conférencier, Henri Massé, président FTQ, Louise Mercier, v.-p. FTQ, Pierre Laliberté, conseiller politique FTQ, Louis Bolduc, adjoint exécutif et directeur régional TUAC, Hélène Simard, v.-p. FTQ.



38. Corvée-Habitation crée 57 000 emplois dans la construction et injecte 3 milliards de dollars dans l'économie.

Corvée-Habitation

Lors du Sommet économique de 1982, Louis Laberge propose de créer un fonds d'investissement collectif pour relancer la construction domiciliaire. René Lévesque accepte et met sur pied Corvée-Habitation, grâce à la contribution financière des ouvriers et des ouvrières de la construction, des entrepreneurs et des institutions financières.

La FTQ innove pour l'emploi

La création du Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec, aujourd'hui Fonds de solidarité FTQ, marque un tournant décisif dans la prise en main, par les travailleurs et les travailleuses, du développement économique du Québec. Leurs épargnes pour la retraite fructifient à l'abri de l'impôt et sont investies dans des entreprises qui leur ouvrent les livres.

Le Fonds, ses Fonds régionaux et sectoriels et leurs partenaires ont créé et maintenu depuis, des centaines de milliers d'emplois. Ils ont également contribué à la formation économique de milliers de travailleurs et de travailleuses ainsi qu'à accroître leur participation et leur influence dans les entreprises.





39. Biochem Pharma, Laval, 1994. Les recherches menées par Biochem Pharma et financées par le Fonds de solidarité FTQ ont mené à la découverte du 3TC, le médicament antisida le plus prescrit au monde.

À la défense des chômeurs et des chômeuses

À peine 40 % des sans-emplois ont accès à l'assurance-emploi. Ils ont pourtant contribué à sa caisse qui a accumulé des surplus de plus de 50 milliards de dollars en 10 ans! Le gouvernement fédéral les a utilisés pour payer ses dépenses courantes. Un véritable vol. La FTQ réclame le remboursement de ces sommes ainsi qu'une hausse et un accès accru aux prestations.

1972

La FTQ et la CSN publient le Manifeste des chômeurs et organisent un ralliement contre le chômage au Forum de Montréal.

1976

Naissance de la Société populaire Tricofil, à Saint-Jérôme.

1982

Lancement de Corvée-Habitation, une idée de Louis Laberge.

1983

Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Plus de 35 000 personnes participent à Grande marche pour l'emploi à Montréal.

1988

Création du Forum pour l'emploi.

1990

Colloque FTQ sur la formation professionnelle.

1991

Le congrès adopte la déclaration de politique de la FTQ sur la formation professionnelle.

1992

Création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre par le gouvernement libéral.

1993

Plus de 45 000 personnes participent à une manifestation intercentrale à Montréal contre le projet du gouvernement libéral de Jean Chrétien de couper dans l'assurance-emploi.

1995

Adoption de la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

1996

Sommet sur l'économie et l'emploi qui conduira à la politique du déficit zéro.

1997

Création d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail par le gouvernement du Parti Québécois.

2004

Lors des élections fédérales, la FTQ réclame la bonification du régime d'assurance-emploi et du soutien du revenu pour les victimes de licenciements collectifs ou de fermetures d'entreprises.

2005

La FTQ et la CSN réclament devant les tribunaux le remboursement des surplus de la caisse de l'assurance-emploi.

2006

Le Fonds de Solidarité FTQ compte plus d'un demi-million d'actionnaires. Avec ses Fonds régionaux et sectoriels, il a plus de 1 600 entreprises partenaires.



40. 1996. Installations de la papetière Tripap, à Trois-Rivières.

En 1994, l'investissement du Fonds de solidarité FTQ permet à 300 employés et employées de la papetière Tripap de revenir au travail après une fermeture de deux ans.



41. Mécanicienne chez Transat A.T.

Pour les femmes, la bataille pour l'emploi est aussi celle de l'accès aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.

OBJECTIF : PRÉVENTION À L'OUVRAGE!

La priorité accordée à la prévention des accidents et des maladies du travail est relativement récente dans l'histoire du mouvement syndical québécois. La FTQ a largement contribué à cette évolution par ses revendications, ses formations et ses contributions à la recherche.



42. 1972. Accident au Mont-Wright, Fermont.

Vers une approche globale

À la fondation de la FTQ, l'action syndicale est principalement dirigée autour des enjeux de sécurité du travail et du droit à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Dès 1961, on parle également de santé et, surtout, de prévention. Aujourd'hui, la sécurité, la santé physique et mentale ainsi que le bien-être sont devenus des préoccupations de tous les instants.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail

En 1979, le gouvernement du Parti Québécois adopte la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Elle intègre plusieurs des revendications défendues par la FTQ et le mouvement syndical québécois depuis les années 1960 : l'obligation de prévention, la reconnaissance des maladies professionnelles et le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. Ces gains profitent à tous les travailleurs et les travailleuses du Québec.



43. Novembre 1978. Des grévistes d'Atlas Asbestos entourent le ministre du Travail, Pierre Marois, lors d'un Colloque national de la FTQ sur la santé et la sécurité du travail.



44. Ligne de piquetage devant l'usine de la Tafisa. En 2002, après sept semaines de lock-out, la multinationale Tafisa, à Lac-Mégantic, prend l'engagement de réduire les émanations de formaldéhyde dans l'usine. Une victoire des 215 membres de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine (FNFTU-FTQ).



45. Clément Godbout

Directeur québécois du Syndicat des Métallos (1981 à 1991), secrétaire général de la FTQ (1991-1993), puis président de la centrale (1993-1998). Clément Godbout a largement contribué à l'enracinement de la FTQ dans les régions du Québec. Il a aussi attribué une grande importance au dossier de la santé et de la sécurité au travail.

Le partenariat

La création de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), en 1985, est une autre victoire syndicale. Quatre représentants de la FTQ siègent à son conseil d'administration qui réunit patronat et syndicats.

Désormais, les syndicats sont reconnus comme des partenaires incontournables en santé et sécurité, dans les instances gouvernementales comme en milieu de travail. La CSST soutient financièrement ses partenaires syndicaux et patronaux dans leurs efforts de formation en prévention.

Un réseau d'entraide syndical

Une des innovations de la FTQ, saluée à travers le monde, est la création d'un réseau d'entraide syndical voué au bien-être de ses membres. Ce réseau réunit plus de 2 200 délégués sociaux et déléguées sociales qui offrent des services d'écoute et de référence à leurs collègues aux prises avec des difficultés dans leur vie personnelle ou au travail.

Des gains majeurs

Des percées, ainsi que les dispositions législatives sur le retrait préventif des travailleuses enceintes et l'obligation des employeurs d'offrir un environnement exempt de harcèlement psychologique, n'existaient pas au Québec il y a 30 ans à peine.

Prévenir, prévenir, prévenir...

La FTQ a été très active dans l'immense effort d'assainissement des milieux de travail par ses colloques, brochures, vidéos, contributions à la recherche et formations. Entre 1982 et 2005, la Fédération a dispensé à ses membres plus de 5 200 sessions de formation en santé et sécurité du travail.

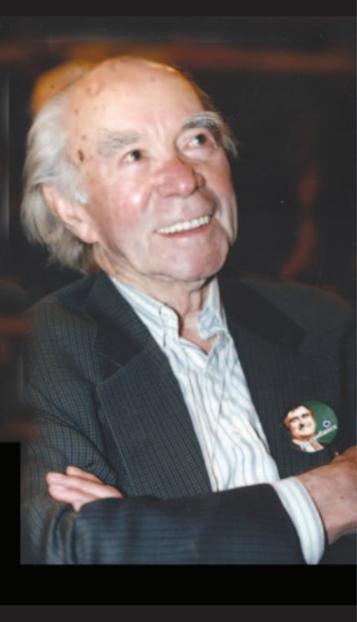
Malgré tous ces efforts déployés, 223 personnes sont décédées des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle en 2005 au Québec.

Combien de ces décès, accidents, maladies auraient pu être évités si des outils de prévention prévus à la loi comme les comités de santé-sécurité paritaires et le programme de prévention avaient été implantés dans tous les milieux de travail? C'est ce que la FTQ ne cesse de revendiquer depuis près de 30 ans.



46. Point de presse de Henri Massé, le 28 avril 2006. Près de 300 membres de la FTQ tiennent une vigile à la mémoire des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.





47. *Émile Boudreau, décédé en novembre 2006 à l'âge de 90 ans, est le père du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, créé en 1976. Il est l'un des grands responsables de l'évolution de la pensée et des actions de la FTQ en matière de santé et sécurité du travail. Il est également l'un des artisans de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, adoptée par le gouvernement du Québec en 1979.*

1961

La FTQ et la CSN présentent un mémoire conjoint sur la santé et la sécurité du travail en commission parlementaire à Québec. Ce mémoire trace la voie aux grandes réformes de la fin des années 1970.

1970

La FTQ devient membre du Comité consultatif de la Commission des accidents de travail mis en place par le gouvernement du Québec.

1974

La FTQ tient le premier Colloque syndical au Québec portant exclusivement sur la santé au travail. Plus de 300 membres, de partout au Québec, y participent.

1975

Sous les pressions du Front commun FTQ-CSN qui regroupe 3 000 ouvriers de l'amiante, en grève à Thetford-Mines, le gouvernement de Robert Bourassa adopte la loi 52 reconnaissant le droit à l'indemnisation des victimes de silicose et d'amiantose.

La manifestation inter-centrales de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses a pour thème « **La santé au travail** ».

La FTQ publie la brochure « **Cessons de mourir à l'ouvrage** ».

1976

Création du Service de la santé et sécurité du travail (FTQ).

1979

Adoption par le gouvernement du Parti Québécois de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (loi 17).

1981

Le Québec accorde le droit au retrait préventif pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent.

1985

Adoption de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (loi 42) par le gouvernement du Parti libéral du Québec. Elle intègre un régime de remplacement du revenu et un régime intégré de réadaptation, tel que demandé par la FTQ.

1993

Amendement du Code canadien du travail pour inclure la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent.

1995

À l'occasion de la 10^e Semaine de la santé et de la sécurité du travail, la FTQ s'inquiète des effets pervers des nouvelles technologies sur la santé et la sécurité, comme la hausse du stress.

2004

Le gouvernement de Jean Charest adopte dans la Loi sur les normes du travail des dispositions pour contrer le harcèlement psychologique. Elles deviennent partie intégrante des conventions collectives.



48. Accident de travail.

Accident de travail le 12 septembre 1983 à 19h09. Brûlé à 70 % de son corps au 3^e degré.

FEMMES DE TÊTE, DE CŒUR ET D'ACTION

Une affaire de « gars » la FTQ ? Les faits disent le contraire. La FTQ est la centrale qui représente le plus grand nombre de travailleuses syndiquées au Québec. Elles sont 170 000, soit le tiers de ses effectifs.



49. 1979. Colloque FTQ en condition féminine. Les congressistes de la FTQ adoptent une Déclaration de politique en condition féminine, à la suite du Colloque « **Une double exploitation, une seule lutte** ». Le Congrès recommande à tous ses groupes affiliés la création de comités de condition féminine.

Les femmes de la FTQ

Les femmes de la FTQ, au moment de sa fondation, viennent principalement des secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure. Dans les années 1960, de nombreuses travailleuses des secteurs public et parapublic viennent les rejoindre. Par la suite, la FTQ fait des percées majeures dans plusieurs entreprises du secteur des services où les femmes sont en majorité.

Une centrale pionnière

La FTQ a été pionnière dans la défense de plusieurs droits des femmes, aujourd'hui une réalité. Dès 1965, son Congrès réclame la parité salariale entre les deux sexes. En 1968, elle est la première centrale à réclamer des garderies. La FTQ dit NON au harcèlement sexuel depuis 25 ans et parlait déjà de conciliation travail-famille en 1991!

Le comité de la condition féminine et le Service de la condition féminine de la FTQ animent un réseau de femmes et ils poursuivent leurs démarches pour améliorer la présence et la participation des femmes dans les syndicats. Depuis 1987, trois postes de vice-présidentes élues sont réservés aux femmes au sein du Bureau de la FTQ.



50. 8 octobre 1982. Manifestation des travailleuses de l'UIOVD-FTQ contre les importations.



51. Marie Pinsonneault (STCC) et Lauraine Vaillancourt (UIOVD) lors du 20^e Congrès de la FTQ en 1987. M^{me} Pinsonneault ne sollicitait pas de nouveau mandat à la vice-présidence de la FTQ.



52. La FTQ réclame depuis 1973 l'abolition des ghettos d'emplois féminins et encourage l'accès des femmes aux métiers non traditionnels.

Sortir des ghettos d'emplois

En 2005, au Québec, le salaire moyen des travailleuses syndiquées était de 5 % inférieur à celui des hommes. L'écart était de 20 % pour les non-syndiquées! La syndicalisation des femmes a ainsi permis de réduire substantiellement les écarts salariaux avec les hommes. Les femmes non syndiquées occupent en effet encore trop souvent des emplois où dominent la précarité et les bas salaires. Les femmes doivent poursuivre leurs percées dans les secteurs d'emploi traditionnellement masculins, où elles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses.

La quête de l'équité salariale

Dossier clé pour la reconnaissance du travail des femmes dans les entreprises, l'équité salariale a fait l'objet, à la FTQ, de nombreuses luttes et revendications ayant mené à l'obtention de la loi proactive sur l'équité salariale en 1996. Depuis, malgré tous les efforts des syndicats, elle n'est pas encore appliquée partout.

Il reste encore du travail à faire de ce côté et tout l'aspect du maintien de l'équité salariale demeure un défi pour nos syndicats et pour les travailleuses. Les efforts se poursuivent également pour l'obtention d'une loi proactive pour les travailleuses sous juridiction fédérale.

Percées majeures...

Au Québec, près d'un travailleur sur deux est une femme. Le Québec a un réseau de garderies, des congés parentaux, une Loi sur l'équité salariale, des dispositions législatives sur le harcèlement psychologique et sur le retrait préventif des travailleuses enceintes, etc. Depuis 30 ans, le taux de syndicalisation des Québécoises a grimpé à 39 %. Ce taux rejoint presque celui des hommes, à 42 %.

Du pain sur la planche

Malgré ces progrès, les femmes sont encore loin de l'égalité au travail et dans les structures syndicales. Plusieurs gains des dernières années demeurent fragiles. Assumant encore, en majorité, la double tâche du travail ménager et salarié, les femmes sont les premières à revendiquer l'équilibre entre le travail et la famille. Que de chemin parcouru! Que de chemin à parcourir...



53. Manifestation pour l'équité salariale. Mai 2001. Les travailleuses, membres du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-57), manifestent devant les bureaux de Montréal du ministre du Travail, Jean Rochon, pour dénoncer la partialité de la Commission de l'équité salariale.



54. 2004. Manifestation pour souligner la Journée internationale des femmes.



55. Travailleuses de la Banque Laurentienne, lors de la ratification de leur convention collective, en 1997.



56. Lauraine Vaillancourt (1930- 2005)

Lauraine Vaillancourt a consacré toute sa vie à la cause des femmes, à l'éducation et à la démocratisation syndicale. En 1981, elle devient la première femme présidente de sa section locale à l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD-FTQ). Quatre ans plus tard, elle obtient « le salaire égal pour un travail égal » et des congés de maternité pour les ouvrières. Elle a siégé au Bureau de direction de la FTQ et présidé le comité de condition féminine de nombreuses années. Elle est décédée en 2005, à l'âge de 75 ans.

1973

Le Congrès de la FTQ tient un atelier sur la condition féminine et crée le comité de la condition féminine.

1974

Premières célébrations communes de la Journée internationale des femmes par les centrales syndicales et les groupes féministes.

1979

Premier Colloque FTQ sur la condition féminine. Marie Pinsonneault devient la première femme élue vice-présidente de la FTQ.

1981

Adoption par le Congrès d'une Déclaration de politique sur « *La présence des femmes dans les syndicats* ».

1982

Création du Service de la condition féminine.

1985

Féminisation du nom de la centrale.

1987

Création de trois postes de vice-présidentes réservés aux femmes. Lauraine Vaillancourt de l'Union

internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD-FTQ), Diane Bissonnette de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA-FTQ) et Claude Grenier, du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-CTC-FTQ) sont élues au Bureau de la FTQ.

1989

Introduction, lors des négociations des secteurs public et parapublic, de corrections salariales majeures pour les emplois à prédominance féminine (relativités salariales). Colloque sur l'équité salariale et adoption au Congrès de la FTQ d'un rapport sur l'accès à l'égalité des femmes dans les syndicats. Une Journée de réflexion des femmes est inscrite dans les Statuts.

1992

Première parution du bulletin NouvElles en condition féminine.

1993

Naissance officielle du réseau en condition féminine.

1995

Participation massive des femmes de la FTQ à la marche « *Du pain et des roses* » au Québec.

1996

Adoption par le gouvernement de Lucien Bouchard de la Loi sur l'équité salariale.

1999

Jugement sur l'équité salariale pour les fonctionnaires fédéraux. Ottawa doit leur verser près de quatre milliards de dollars.

2001

Le Congrès de la FTQ adopte à l'unanimité le rapport du Comité mixte chargé de faire le bilan des postes réservés aux femmes au Bureau. Première réunion commune des comités FTQ Jeunes et Condition féminine portant sur la conciliation travail-famille et l'accès à la syndicalisation.

2006

Règlement de l'équité salariale pour les secteurs public et parapublic québécois.



57. Biennale des femmes FTQ 2006. Les vice-présidentes de la FTQ, Johanne Vaillancourt, Louise Mercier et Hélène Simard en compagnie du secrétaire général, René Roy.



58. Octobre 2000. Marche mondiale des femmes.

La FTQ participe à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, à Montréal, à Ottawa et devant le siège social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York.

VIVRE ET TRAVAILLER EN FRANÇAIS

Shop, Office, Grocery Store, Foreman, Break, Bumping, Shift... Autant de traces d'un passé récent où l'anglais servait à désigner les lieux de travail, les machines, les manuels d'instruction et même les conventions collectives. Les contremaîtres donnent les ordres en anglais et refusent aux francophones le droit de répondre dans leur langue.



59. 1989. Manifestation à Montréal sous le thème « Tout le Québec en marche pour vivre en français ».

Au bas de l'échelle au Canada

En 1963, Ottawa met sur pied la Commission Royale d'enquête Laurendeau-Dunton, chargée d'examiner la situation linguistique au Canada. Elle conclut que les francophones sont victimes de discrimination et recommande de déclarer le français langue officielle, notamment à la Chambre des communes à Ottawa.

Quatre ans plus tard, le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau adopte la loi qui fait du français et de l'anglais les langues officielles au Canada. Les institutions fédérales doivent devenir bilingues. Les portes de la fonction publique s'ouvrent aux francophones.

Le Québec, du *bill* 63 à la loi 101

En 1969, le *bill* 63, adopté par le gouvernement de l'Union Nationale, accorde aux parents le libre choix de la langue d'enseignement de leurs enfants. Les syndicats, les associations étudiantes et les groupes nationalistes dénoncent ce bilinguisme *coast to coast*.

Leur combat mène à l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française (loi 101) par le gouvernement du Parti Québécois. Le français devient la langue officielle au Québec.



60. 1970. Assemblée syndicale pendant la grève à la General Motors. Après une grève de trois mois, les 2 300 ouvriers de General Motors à Sainte-Thérèse (Travailleurs unis de l'automobile-Québec), obtiennent que le français soit la langue de travail et de la convention collective.



61. Manifestation en faveur de la loi 101.

La FTQ et la francisation

En 1969, la FTQ adopte sa politique linguistique : le français comme langue de travail et comme langue officielle du Québec. Un des plus ardents défenseurs de cette orientation est Fernand Daoust, alors secrétaire général de la centrale.

Partenaires de la francisation

La loi 101 oblige les entreprises qui emploient 100 personnes ou plus à instituer un comité de francisation dont la moitié des membres doivent représenter les travailleurs et les travailleuses. Dès le début des années 1980, la FTQ encourage ses membres à y participer et elle élabore des programmes de formation à leur intention.

Depuis 2004, les membres des comités de francisation peuvent, sans perte de salaire, participer à leurs travaux. Près de 600 militants et militantes de la FTQ en font partie.

62. 2005. Lucie Pratte, responsable du dossier de la francisation chez Canadian Aviation Electronic (CAE), section locale 522 du SCEP. René Roy, secrétaire général de la FTQ. Point de presse dans le cadre de la rencontre annuelle des membres de la FTQ des comités de francisation.



63. Manifestantes.

1^{er} mai 1989.
Des syndiquées
rappellent
l'importance
du français
au travail sous
le thème
« *Le français
au travail, ça
s'impose!* ».



Informer, former, promouvoir

La francisation des milieux de travail est d'abord et avant tout la responsabilité des entreprises. Par contre, la FTQ et ses syndicats affiliés jouent un rôle essentiel pour informer les travailleurs et les travailleuses de leurs droits, faire la promotion du français et assurer la francisation des nouveaux arrivants et arrivantes, en concertation avec les employeurs et l'État. La FTQ coordonne le travail des membres des comités de francisation.

Software, computers and email...

Selon l'Office de la langue française, le taux de francisation des entreprises s'est stabilisé autour de 70 % depuis 1998. Le droit de travailler en français n'est pas encore acquis et les nouvelles technologies de l'information sont souvent implantées en anglais. Pas question de relâcher la vigilance.



64. Fernand Daoust, honoré par la FTQ à l'occasion de la Semaine du français en 2003.

Fernand Daoust, secrétaire général de 1969 à 1991, puis président de la FTQ jusqu'en 1993, a reçu de nombreux prix pour sa contribution à la reconnaissance du français comme langue de travail et comme langue officielle du Québec.

65. Manifestation

12 mars 1989. Marche pour un Québec français.

1961

Création du ministère des Affaires culturelles du Québec et de la Régie de la langue française.

1969

Adoption de la Loi sur les langues officielles à Ottawa. Le français et l'anglais deviennent des langues officielles du Canada. Toutes les institutions fédérales doivent devenir bilingues.

Adoption par l'Union Nationale de la loi 63 ayant pour objectif de faire du français la langue du travail tout en laissant le libre choix de la langue d'enseignement.

1974

Adoption par le gouvernement libéral de Robert Bourassa de la Loi sur la langue officielle (loi 22). Elle oblige les entreprises qui veulent traiter avec l'État à appliquer des programmes de francisation. L'Office de la langue française remplace la Régie de la langue française.

1977

Adoption par le gouvernement péquiste de René Lévesque de la Charte de la langue française (loi 101). Le français devient la langue officielle du Québec. Les programmes de francisation sont étendus à toutes les entreprises employant 50 personnes et plus.

1979

Le Congrès de la FTQ adopte une Déclaration de politique sur les conditions d'intégration des immigrants et sur les relations inter-culturelles harmonieuses. La connaissance du français est au cœur de cette politique.

1984

Création du Service de la francisation de la FTQ, par Fernand Daoust.

1986

Première parution du bulletin « *Travailler en français* ».

1991

La FTQ tient la première Rencontre nationale des membres des comités de francisation.

1992

Adoption par le gouvernement de Robert Bourassa de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. Elle s'applique au gouvernement, à ses ministères et aux organismes gouvernementaux.

1998

En commission parlementaire, la FTQ propose une série de mesures pour faciliter l'intégration linguistique des personnes immigrantes, notamment la hausse des heures d'apprentissage du français en milieu de travail.

2004

Le gouvernement de Jean Charest modifie la Charte de la langue française au chapitre de la francisation des entreprises. Les comités de francisation seront dorénavant paritaires. Une importante victoire de la FTQ.



La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

UNE VRAIE FORCE EN ACTION POUR TOUT LE MONDE

La FTQ est la plus grande centrale syndicale au Québec. Elle représente plus de un demi-million de travailleurs et de travailleuses, actifs dans toutes les régions et dans tous les secteurs de l'économie québécoise.



66. 1er mai 2004. Une mer de monde FTQ parmi la foule de 100 000 personnes dans les rues de Montréal.

Action locale

La Fédération est présente dans des milliers de lieux de travail, grâce aux quelque 5 000 unités locales des 40 syndicats québécois, canadiens et nord-américains affiliés au CTC et présents au Québec.

Les unités locales sont la pierre d'assise de la FTQ. Elles sont responsables de la vie syndicale au quotidien, de la négociation et de l'application des conventions collectives.

Concertation régionale



La force de la FTQ repose également sur la vitalité de ses 17 Conseils régionaux, qui regroupent sur une base territoriale les sections locales affiliées à la Fédération.

Ces Conseils sont les grands artisans des solidarités tissées entre les membres de la FTQ. Ils développent et consolident aussi des liens entre les syndicats et les autres acteurs de la société civile, partout au Québec. Ils sont l'outil des prises de position et des actions communes sur les grands enjeux de développement social, économique et culturel de leurs milieux.

« Souveraineté-association » syndicale

L'histoire de la FTQ, c'est aussi celle de la conquête de son autonomie au sein du Congrès du travail du Canada, la grande centrale syndicale canadienne.

En 1957, la FTQ est, au plan juridique, un regroupement territorial, comme ceux qui existent dans les autres provinces. Elle a très peu d'autonomie par rapport au CTC. Au milieu des années 1960, ses dirigeants amorcent la bataille pour obtenir tous les pouvoirs d'une véritable centrale.

La FTQ gagne des points, d'abord moralement, puis officiellement. En 1974, le CTC transfère à la Fédération la responsabilité pleine et entière en éducation syndicale ainsi que la coordination des Conseils régionaux. En 1993, une entente historique scelle les nouveaux rapports entre le CTC et la FTQ : désormais, les deux centrales vivent une relation de « souveraineté-association » unique au sein du mouvement syndical canadien.

La FTQ assume aujourd'hui en exclusivité toutes les responsabilités de coordination et de représentation des affiliés québécois du CTC. La FTQ est également la seule instance provinciale du CTC qui déploie des activités internationales sur ses propres bases.



Les instances de la FTQ

Le Congrès est l'autorité suprême de la FTQ. Il détermine les grandes orientations de même que les priorités d'action de la centrale et élit ses dirigeants et dirigeantes. Il se tient à tous les trois ans et réunit plus de 1 500 congressistes.

Le Conseil général gouverne la FTQ entre ses congrès. Il compte environ 150 membres et est responsable de la création des Conseils régionaux.

Le Bureau applique les orientations du Congrès et voit aux affaires courantes de la centrale. Il est composé de 19 membres, dont un président et un secrétaire général à temps plein.

Des outils rassembleurs

Le Monde ouvrier
Le Monde ouvrier, fondé en 1916 par le typographe et syndicaliste Gustave Francq, est l'organe officiel de la FTQ. C'est la plus ancienne publication syndicale au Canada et un des plus précieux témoins de l'évolution du mouvement ouvrier et syndical québécois.

La flèche FTQ
Le symbole de la FTQ représente en même temps le travailleur ou la travailleuse ainsi que le mouvement convergeant des militants et des militantes vers leur centrale. Le mouvement ascendant de sa flèche suggère également l'aspiration à un relèvement constant des conditions de vie, rendu possible par la force que représente le disque parfait de la solidarité.

Le portail FTQ
Depuis 2001, la FTQ, ses Conseils régionaux, ses syndicats affiliés et plusieurs sections locales sont regroupés à la même adresse sur le réseau Internet : www.ftq.qc.ca. La grande majorité des publications de la FTQ, dont Le Monde ouvrier, sont disponibles à cette adresse.



67.

68.

70.

72.

69.

71.

73.

AU CŒUR DU CHANGEMENT UNE MISSION PRINCIPALE

Pour célébrer son 50^e anniversaire, la FTQ a tenu à retracer le chemin parcouru. On le voit ici, sa mission fondamentale est restée la même : rassembler et mettre en commun les énergies de ses affiliés pour contribuer au changement social du Québec. C'est, plus que jamais, son grand défi.



74. Membres de la FTQ

Un monde en mutation

Au Québec, des pans entiers du secteur manufacturier québécois s'effondrent. L'intégrité et la transparence des systèmes publics de santé et d'éducation sont menacées. Plusieurs emplois sont transférés, à vil prix, à l'autre bout de la planète. La survie de plusieurs communautés en région est en péril.

Face à cet environnement social, économique et politique mouvant, il faut constamment de nouveaux axes d'intervention, adopter de nouvelles stratégies d'action, investir de nouveaux champs de lutte.

Malgré ces nuages noirs, la FTQ a plusieurs raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

Les outils de notre force collective

La FTQ possède aujourd'hui l'autonomie qui lui permet de déterminer ses priorités et d'ancrer ses actions au cœur des enjeux particuliers de la société québécoise. Ses principaux outils de mise en œuvre sont ses services et ses réseaux de militants et de militantes.

Leurs actions reflètent les priorités de la centrale : faire respecter les droits fondamentaux du travail, le droit à un revenu décent, à la santé et à la sécurité au travail, à l'égalité entre les hommes et les femmes, de travailler en français, etc. Mais aussi contribuer à bâtir une société plus juste et plus démocratique.

Face au phénomène de mondialisation actuel, la FTQ participe à l'effort du mouvement syndical qui renforce ses structures et son action à l'échelle internationale. Elle oeuvre plus particulièrement auprès d'institutions internationales pour qu'elles assujettissent les règles économiques mondiales au respect des droits fondamentaux et au développement de la justice sociale.



75.



76.



77.

La relève est là!

En 50 ans, la FTQ a grandi en nombre, en expérience. Elle a imaginé de nouvelles façons de faire avancer la cause des travailleurs et des travailleuses et les a concrétisées. Elle a tissé des alliances, ici et ailleurs dans le monde, avec des organisations qui cherchent, comme elle, la justice sociale, la paix et le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient sur la planète.

En 2007, la FTQ est la centrale syndicale qui rassemble le plus grand nombre de jeunes de moins de 35 ans. Elle regroupe aussi le plus grand nombre de travailleuses syndiquées au Québec, qui représentent le tiers de ses effectifs.

Ces hommes et ces femmes engagés, dans la lutte pour la justice et l'amélioration du sort collectif, constituent la réalité quotidienne de cette force en action qu'est la FTQ.



78.



79.



80.



81.



82.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

La FTQ représente plus de 5 000 unités de bases regroupées dans une quarantaine de grands syndicats québécois, canadiens et nord-américains.

Syndicats affiliés

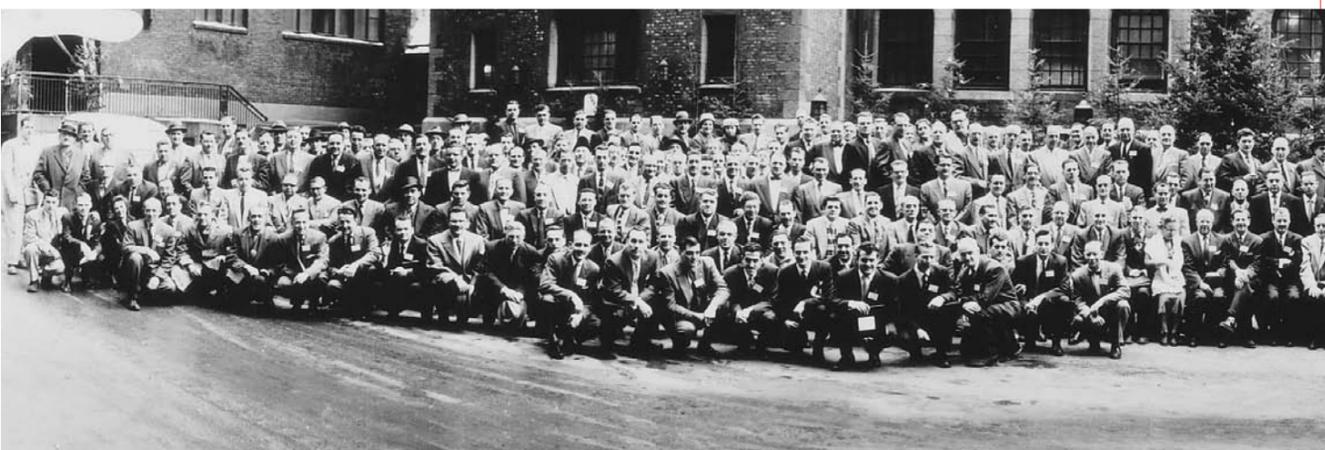


Syndicats de la FTQ-Construction



La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde



CONFÉRENCE DE FUSION QUÉBEC 1957

Les 15 et 16 février 1957, 428 militants et militantes de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), se réunissent au Château Frontenac à Québec et votent en faveur de leur fusion pour créer la FTQ.



FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

1957

Le gouvernement de l'Union Nationale de Maurice Duplessis est au pouvoir depuis 1944.

Louis Saint-Laurent, chef du Parti libéral du Canada, est au pouvoir à Ottawa.

21 juin. John Diefenbaker, chef du Parti progressiste-conservateur, devient premier ministre du Canada.

1959

7 septembre. Mort de Maurice Duplessis. Les Unionistes Paul Sauvé et Antonio Barrette dirigent brièvement le Québec.

1960

22 juin. Le Parti libéral de Jean Lesage prend le pouvoir à Québec avec le slogan « Il faut que ça change » et enclenche la Révolution tranquille.

1961

3 août. Fondation du Nouveau Parti Démocratique (NPD) avec l'appui de la FTQ et du mouvement syndical canadien.

Loi sur l'assurance-hospitalisation à Québec.



Louis Laberge, alors président du Conseil du travail de Montréal, Tommy Douglas, chef du NPD et Roger Provost, président de la FTQ.

Création du ministère des Affaires culturelles et de la Régie de la langue française à Québec.

1962

14 novembre. Élection sur la nationalisation de l'électricité. L'équipe Lesage est réélue sous le slogan « Maîtres chez nous ».



René Lévesque, Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie.

Nationalisation de l'électricité, création de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de

nombreuses sociétés d'État, mise sur pied des réseaux publics de la santé et de l'éducation... L'État devient le plus grand employeur du Québec et un acteur important de son économie.

1963

22 avril. Lester B. Pearson, chef du Parti libéral du Canada, devient premier ministre du Canada.

Début des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton)

Cette commission conclut, en 1971, que les francophones souffrent de discrimination au Canada.

1964

Premier Code du travail au Québec (loi 54).



Sous la menace d'une grève générale, le gouvernement Lesage inclut dans ce Code

1957

Congrès de fondation au Château Frontenac, à Québec, les 15 et 16 février.

Président : Roger Provost. Vice-présidents : Édouard Larose et Pat Burke. Secrétaire : Roméo Girard. Trésorier : Roméo Mathieu.

Deux familles syndicales réunies



Roger Provost, ancien président de la FTQ et premier président de la FTQ, (deuxième à gauche sur la photo) en compagnie de dirigeants de l'ancienne FUIQ, dont Huguette Plamondon, vice-présidente du Congrès du travail du Canada.

1960

5^e Congrès. Appui au principe de créer un nouveau parti politique fédéral social-démocrate.

1961

Le Congrès du travail du Canada (CTC) et la FTQ franchissent le cap des 200 000 membres au Québec.

1964

Congrès extraordinaire de la FTQ sur le Code du travail.

Les 2 000 congressistes votent en faveur du recours à la grève générale pour combattre les dispositions du projet de Code du travail qui empêchent la syndicalisation des employés et des employés des secteurs public et parapublic.

1965

20 octobre. Décès de Roger Provost.

30 octobre. Louis Laberge est élu président par le conseil exécutif. Il dirigera la centrale pendant 27 ans.



Première réunion du Bureau de la FTQ présidée par Louis Laberge. Au premier rang, (de gauche à droite), André Thibaudeau, Fernand Daoust, Louis Laberge, Jean Gérin-Lajoie et René Rondou.

1957

19 août. Marche sur Murdochville.



Un millier de personnes, à l'appel de la FTQ, marchent en soutien aux mineurs membres du Syndicat des Métallos, en lutte contre la Noranda.

7 septembre. Manifestation d'appui à Québec.

Plus de 4 000 travailleurs et travailleuses de toutes les régions manifestent en faveur des grévistes devant le parlement de Québec.

1960

Rassemblement contre les armes nucléaires

Thérèse Casgrain, militante pour la défense des droits et libertés et des droits des femmes, Fernand Daoust, de la FTQ, Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et Ivan Legault, secrétaire exécutif de la FTQ, y participent.



Nous avons assez de nucléaire. Nous ne voulons pas de plus de centrales nucléaires. Nous ne voulons pas de plus de centrales nucléaires.

1965

Grève des postiers



22 juillet. Le Syndicat des postiers de Montréal (FTQ) déclenche une grève illégale pour obtenir de meilleurs salaires. Le mouvement s'étend à tout le pays. Les postiers hors Québec rentrent au travail. Ceux du Québec poursuivent la grève avec l'appui de la FTQ et obtiennent des gains supplémentaires.

1968

Manifestation dans la construction.

6 septembre. 10 000 personnes manifestent à Montréal. Louis Laberge réclame des modifications au régime des relations de travail dans le bâtiment.



Louis Laberge s'adresse aux manifestants. À sa gauche sur la photo, Roger Perreault, directeur du Conseil provincial des métiers de la construction et Claude Mériteau, secrétaire général de la FTQ. À sa droite, André Desjardins, président du Syndicat des plombiers.

1969

Lancement de Québec-Press. Cet hebdomadaire financé par les centrales syndicales, les coopératives et les groupes populaires paraîtra jusqu'en 1974.



Cet hebdomadaire financé par les centrales syndicales, les coopératives et les groupes populaires paraîtra jusqu'en 1974.

1966

5 juin. L'Union Nationale, dirigée par Daniel Johnson, reprend le pouvoir à Québec.

1967

19 novembre. Fondation du Mouvement souveraineté-association (MSA).

Son fondateur, René Lévesque, a quitté le Parti libéral du Québec en octobre. Le nouveau nationalisme québécois débute son ascension.

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique fédérale.

Dans la foulée de la grève des postes, le gouvernement fédéral instaure un régime de négociations collectives pour

le droit à la syndicalisation et le droit de grève dans les secteurs public et parapublic. Cette victoire amorce un mouvement massif de syndicalisation dans ces secteurs et dans les municipalités.

Création du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

C'est la naissance du réseau d'écoles publiques gratuites au Québec.

ses 260 000 fonctionnaires et leur reconnaît le droit de grève. Ils se joindront à l'Alliance de la fonction publique, affiliée au CTC.

1968

20 avril. Pierre-Elliott Trudeau, élu chef du Parti libéral du Canada, devient premier ministre du Canada.

24 juin. Lundi de la matraque 290 personnes sont arrêtées pendant le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

2 octobre. Jean-Jacques Bertrand, de l'Union Nationale, devient premier ministre du Québec.

Il accède à ce poste après le décès de Daniel Johnson.

11 au 14 octobre. Congrès de fondation du Parti Québécois (PQ).

Le PQ naît de la fusion du MSA et du Ralliement national. René Lévesque est élu président.

1969

Loi sur les langues officielles à Ottawa.

Le français et l'anglais deviennent les langues officielles du Canada. Toutes les institutions fédérales devront devenir bilingues. Un des objectifs du gouvernement Trudeau est de faciliter l'accès à la

fonction publique pour les francophones.

Loi 63 sur la promotion du français au Québec. Cette loi, qui fait du français la langue du travail tout en laissant le libre choix de la langue d'enseignement, provoque la colère.

Loi des mesures de guerre, le 16 octobre.

Création du régime d'assurance-maladie.

1970

12 mai. Élection du Parti libéral de Robert Bourassa à Québec.

Crise d'octobre au Québec

Enlèvements les 5 et 10 octobre.



Après sa mise en vigueur par le gouvernement Trudeau, l'armée prend le contrôle du Québec. Des centaines de citoyens et de citoyennes, dont plusieurs syndicalistes, sont arrêtés et emprisonnés. Le 17 octobre, Pierre Laporte est retrouvé mort. L'armée reste au Québec jusqu'au 4 janvier 1971.

1970

Réaction de la FTQ à la Crise d'octobre.

Le 14 octobre, Louis Laberge et Fernand Daoust signent, avec 14 autres personnalités québécoises, une déclaration qui condamne le terrorisme et demande au gouvernement de négocier avec le FLQ pour sauver la vie des deux otages.

Louis Laberge devient membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Désormais, la FTQ y siège d'office.

1971

12^e Congrès. « Un seul front ».

Publication du manifeste « L'État, rouage de notre exploitation ».

Le CTC et la FTQ ont plus de 360 000 membres au Québec.

1972

Création du Service de l'éducation.

1973

13^e Congrès. « Le combat inévitable, notre place dans l'entreprise : autogestion, cogestion ».

Le Congrès exige l'ouverture des livres des entreprises et la fin du secret commercial.

Le Congrès adopte un rapport sur la condition féminine et crée le comité permanent de la condition féminine.

C'est une première pour une centrale québécoise. Lancement du Manifeste des grévistes « Le travail notre propriété ».

1972

Premier Front commun FTQ-CSN-CEQ des secteurs public et parapublic de l'histoire du Québec.

11 avril. Réunis sous le slogan « Nous, le monde ordinaire », 210 000 travailleurs et travailleuses quittent le travail pour obtenir un salaire minimum de 100 dollars par semaine.

8 Mai. Yvon Charbonneau, Marcel Pepin et Louis

Laberge sont condamnés à un an de prison pour outrage au tribunal. D'autres sanctions frappent 34 autres leaders syndicaux.



Rassemblement contre le chômage au Forum de Montréal organisé par la FTQ et la CSN.

1965

9^e Congrès. Votes en faveur de l'instauration de régimes d'assurance-maladie et d'éducation automobile, de l'éducation gratuite et de la parité salariale entre les hommes et les femmes.

L'élection de Louis Laberge est confirmée par le Congrès.



Louis Laberge accueille Gérard Rancourt.

1966

Gérard Rancourt est élu comme premier secrétaire général permanent de la FTQ.

Le Conseil exécutif est transformé en Conseil général qui inclut des représentants des Conseils régionaux et des syndicats.

1966

Gérard Rancourt est élu vice-président du CTC. Claude Mériteau devient secrétaire général de la FTQ.

Le CTC et la FTQ comptent plus de 300 000 membres au Québec.

La FTQ à Hydro-Québec.



Louis Laberge et des syndiqués d'Hydro-Québec.

1967

10^e Congrès. « Pour une révolution moins tranquille ».

Vote en faveur d'un statut particulier pour le Québec au sein du Canada.

La présidence de la FTQ devient un poste à temps plein et rémunéré.

Adoption du logo « la flèche » de la FTQ.



Louis Laberge présente le logo aux congressistes.

1968

La FTQ participe à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird).

1969

11^e Congrès. Adoption du programme linguistique : français au travail et français comme langue officielle.



Fernand Daoust est élu secrétaire général.

1970

1^{er} mai. Première célébration intercentrales de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs de l'histoire du Québec.

1971

Octobre. Lock-out au journal La Presse.

Le 27, Power Corporation met en lock-out ses 11 syndicats après le déclenchement d'une grève par le Syndicat des métiers de l'imprimerie (FTQ). Des milliers de membres des trois centrales se mobilisent.

Le 29, plus de 15 000 personnes, avec en tête Louis

Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ) participent à une manifestation d'appui. L'escouade anti-émeute charge la foule avec brutalité. Une femme meurt et 190 personnes sont blessées.

Le 2 novembre, au Forum de Montréal, 20 000 personnes participent au rassemblement organisé par la FTQ et la CSN pour dénoncer la violence policière.



Louis Laberge tente de calmer la foule quelques minutes avant d'être matraqué par la police.



NOUS
LE
MONDE
ORDINAIRE

21 avril 1972

Québec suspend le droit de grève. Les syndicats défient la loi.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

Nationalisme

1974

Le taux d'inflation dépasse les 10 %.

8 juillet. **Pierre-Elliott Trudeau** est réélu à Ottawa.

Son gouvernement est majoritaire.

Loi spéciale à Ottawa pour forcer le retour au travail des postiers en grève, membres du Syndicat des postiers (FTQ).

Loi sur la langue officielle à Québec (loi 22).

Elle oblige les entreprises qui traitent avec l'État à avoir des programmes de francisation.

1975

Gel des prix et des salaires par le gouvernement Trudeau.

Adoption de la Charte des droits et des libertés de la personne du Québec.

1974

La FTQ acquiert un statut spécial au sein du Congrès du travail du Canada.

Elle devient seule responsable de l'éducation et de la présence en région.

1976

La FTQ appuie pour la première fois un parti politique provincial : le Parti Québécois.

1973

2 février au 16 mai. Emprisonnement des trois chefs syndicaux.

1^{er} mai. Environ 15 000 personnes réclament leur libération lors de la manifestation de la Fête internationale des travailleurs.

27 août. Occupation des bureaux du ministre du Travail.

Loi sur l'indemnisation des victimes de l'amiantose ou de silicose au Québec. Cette loi est adoptée sous les pressions du Front commun FTQ-CSN de 3 000 ouvriers de l'amiante, en grève à Thetford-Mines

1976

15 novembre. Élection du Parti Québécois.



René Lévesque devient premier ministre du Québec.

Cette victoire ouvre la voie à de nombreuses réformes réclamées par les syndicats

1977

15^e Congrès. « La responsabilité politique de la FTQ : un programme pour maintenant ».

Tout en maintenant son appui au Parti Québécois, la FTQ affirme que « La mobilisation est toujours nécessaire ».

et amorce une période de concertation et de partenariat entre les grands acteurs syndicaux, sociaux et économiques du Québec.

La Loi des syndicats professionnels est modifiée. Les femmes mariées obtiennent le droit d'adhérer à un syndicat sans l'accord de leur mari.

1977

24 et 25 mai. Premier Sommet économique du gouvernement du Parti Québécois.



René Lévesque, premier ministre du Québec, Louis Labege, président de la FTQ et Paul Desmarais, président de Power Corporation, sont réunis lors du premier Sommet économique du gouvernement du Parti Québécois, en 1977.

1979

16^e Congrès. « Le Québec des travailleurs ».



Marie Pinsonneault devient la première femme élue au Bureau de la FTQ.

Adoption de la Charte de la langue français (loi 101).

Réforme du Code du travail (article 45) Le Code prescrit les briseurs de grève et oblige les employeurs à prélever les cotisations syndicales à la source. Cette grande victoire découle directement de luttes comme celle de la United Aircraft.

Elle est membre du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des communications du Canada (STCC).

1975

9 janvier. Grève à la United Aircraft

Les Travailleurs unis de l'automobile et de l'aérospatiale (TUAA-FTQ) luttent pour la reconnaissance syndicale face au fabricant de moteurs d'avion United Aircraft (aujourd'hui Pratt & Whitney) à Longueuil.

1973

Loi sur l'assurance automobile au Québec.

Cette réforme, pilotée par la ministre péquiste Lise Payette, était réclamée par la FTQ depuis 1965.

1979

4 juin. Joe Clark, du Parti progressiste-conservateur, devient premier ministre d'un gouvernement minoritaire à Ottawa.

Loi sur la santé et la sécurité du travail à Québec.

Elle est largement inspirée par les revendications de la FTQ.

1980

Congrès extraordinaire de la FTQ sur le référendum. Les congressistes votent, à 90 %, en faveur de l'adhésion de la Fédération à la campagne du OUI au Référendum sur la souveraineté-association.

1981

17^e Congrès. « L'accès à la syndicalisation ».

Le CTC et la FTQ comptent plus de 425 000 membres au Québec.

21 juin. Solidarité La FTQ appelle à une grève générale de solidarité de 24 heures pour appuyer les grévistes.



Louis Labege, lors de la grève en appui aux grévistes de la United Aircraft.

1980

2 mars. Pierre-Elliott Trudeau reprend le pouvoir à Ottawa.

20 mai. Référendum sur l'avenir du Québec.

Le NON l'emporte à 59,6 % contre 40,44 % pour le OUI. Taux de participation d'environ 85 %.

Création de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Quatre représentants de la FTQ siègent à son conseil d'administration.

Trois membres de la FTQ sur 10 sont des femmes.

Fondation de la FTQ-Construction

Cette décision est prise à la suite de la scission des sections locales québécoises avec les unions internationales de la construction.

1982

Création du Service de la condition féminine.

1^{er} mai. La santé et sécurité du travail est le thème central de la manifestation inter-centrales de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.



À l'appel de la FTQ, 30 000 personnes manifestent à Montréal et ciblent les gouvernements et les entreprises pour leurs responsabilités face à l'inflation.



René Lévesque, lors de son discours à la suite du résultat du référendum

Crise économique

1981

Crise économique la plus grave depuis la Grande Dépression (1981-1982).

Les taux d'intérêt hypothécaires pour 5 ans grimpent à 20,5 % et le taux de chômage dépasse 13 % en 1982.

13 avril. Réélection du Parti Québécois.

1982

10 août. Démission de Claude Ryan comme chef du Parti libéral du Québec et chef de l'Opposition officielle.

Gérard D. Lévesque assume l'intérim.

Lancement de Corvée-Habitation.

Ce programme découle de la recommandation de Louis Labege lors du Sommet économique tenu du 5 au 7 mars.

Adoption de la Charte canadienne des droits et libertés.

Décret sur les conditions de travail à Québec.

Ce décret, qui touche les 320 000 travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic, est adopté un an avant l'échéance des conventions collectives.

1983

15 octobre : Robert Bourassa redevient chef du Parti libéral du Québec.

1984

30 juin. Le libéral John Turner devient premier ministre à Ottawa après la démission de Pierre-Elliott Trudeau.

17 septembre. Brian Mulroney, chef du Parti progressiste-conservateur devient premier ministre du Canada. Il promet de « réintégrer le Québec dans la famille canadienne dans l'honneur et dans l'enthousiasme. »

1985

20 juin. Démission du premier ministre René Lévesque. Il est remplacé par Pierre-Marc Johnson (29 septembre).

2 décembre. Robert Bourassa reprend le pouvoir aux élections générales québécoises.

La FTQ n'a pas appuyé le PQ lors de cette élection.

1986

Loi des services essentiels à Québec (loi 160).

Elle prévoit des sanctions très sévères contre les syndicats et leurs membres en cas de grève jugée illégale.

1983

18^e Congrès. « Faire le plein d'emplois ».



Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Premier fonds d'investissement syndical au Québec, son objectif est de créer et maintenir des emplois dans les entreprises québécoises.

Création du Réseau d'entraide des délégués sociaux et des déléguées sociales.

1984

Création du Service de la francisation.

1985

19^e Congrès. « Prendre notre place ».

Le congrès féminise le nom de la FTQ qui devient la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec. La FTQ représente près de 44 % des forces syndicales québécoises.

1987

20^e Congrès. « Pour une société à notre mesure ».

Création des trois postes réservés aux femmes, au Bureau de la FTQ.

1989

21^e Congrès. « Un syndicalisme en changement ».

Création du Service de la solidarité internationale

1990

Décision de construire le Complexe FTQ.

Le projet est confié à l'Association immobilière FTQ (AIFTQ) qui construira également les bureaux régionaux de Saguenay, Baie-Comeau, Saint-Jérôme, Gatineau et Rimouski.



La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde



Crise économique

1987

2 juin. **Échec de l'Accord du Lac Meech.** Cet accord entre Ottawa et les provinces prévoyait la reconnaissance du Québec, comme société distincte. Le Manitoba et Terre-Neuve n'entérinent pas l'Accord dans les délais prescrits. Cet échec entraîne un regain du nationalisme au Québec.

1988

21 novembre. **Brian Mulroney est réélu à Ottawa.**

1989

Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA).
25 septembre. **Robert Bourassa est réélu premier ministre du Québec.**

1990

22 mai. **Lucien Bouchard démissionne du Parti progressiste-conservateur et forme le groupe parlementaire qui deviendra le Bloc Québécois.**

Loi spéciale pour forcer le retour au travail des 14 000 grévistes d'Hydro-Québec, membres du SCFP-FTQ.

1991

Loi spéciale à Ottawa pour forcer le retour au travail de 70 000 fonctionnaires fédéraux en grève, en majorité membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (CTC-FTQ).

1993

25 juin. **Kim Campbell devient la première femme premier ministre du Canada.**

1991

22^e Congrès. « *Pour un Québec des solidarités* ». Louis Laberge quitte la présidence de la FTQ. Il demeure président du conseil du Fonds de solidarité FTQ.
Fernand Daoust est élu président et Clément Godbout devient secrétaire général de la FTQ.

1993

23^e Congrès. « *Regroupons nos forces* ». 14 décembre. **La FTQ gagne un statut d'autonomie au sein du Congrès du travail du Canada.**

1994

L'entente avec le CTC reconnaît à la FTQ l'exclusivité des interventions syndicales au Québec et son droit à la représentation internationale, selon le concept de la souveraineté-association. La FTQ demeure associée au CTC.



Au congrès qui suit la signature de cette entente, Clément Godbout est élu président de la FTQ et Henri Massé secrétaire général.

Aux élections fédérales, la FTQ appuie le Bloc Québécois.

1994

Grâce à son autonomie au sein du CTC, la FTQ, par son président Clément Godbout, siège au conseil exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Août. Assemblée extraordinaire sur les élections québécoises.

Jacques Parizeau y prend la parole et endosse la plate-forme de la FTQ. L'Assemblée vote en faveur de l'appui au PQ.

1995

24^e Congrès. « *Échec au chômage : Ouvrons l'avenir* ». Déclaration de politique sur la conciliation travail-famille.

1994

Congrès extraordinaire sur le 2^e référendum sur l'avenir du Québec. La FTQ fait campagne pour le OUI et publie le manifeste « *Plus qu'un oui, un pays* ».

Signature de protocoles de solidarité FTQ-CSN et FTQ-CEQ



28 mai 1995. Sommet syndical des pays du G7 à l'invitation du CTC à Ottawa en présence de Clément Godbout

Autonomie

1994

11 janvier. **Le libéral Daniel Johnson, fils, devient premier ministre du Québec.**

12 septembre. **Le Parti Québécois reprend le pouvoir à Québec.**

1995

30 octobre. **Deuxième référendum sur l'avenir du Québec.**

Le NON l'emporte de justesse, à 50,57 %, contre 49,43 % pour le OUI. Taux de participation record de 93,52 %.

1996

Création des Fonds régionaux FTQ.

Le Fonds de solidarité crée 16 Fonds régionaux et y injecte 96 millions de dollars.

1998

25^e Congrès. « *Syndicats, artisans d'un monde meilleur* ».



Henri Massé est élu président. René Roy est élu secrétaire général.

1996

20 janvier. **Lucien Bouchard devient chef du PQ après la démission de Jacques Parizeau.**

18 au 20 mars. **Sommet sur l'économie et l'emploi présidé par Lucien Bouchard.**

Loi proactive sur l'équité salariale au Québec. Elle s'applique dans toutes entreprises privées et publiques comptant 10 personnes salariées et plus.

1997

Politique familiale à Québec. Elle instaure les maternités à temps plein et les services de garde à 5 dollars par jour.

1998

30 novembre. **Le PQ est réélu.**

Il présente 29 candidates pour 70 sièges, un nombre record.

Création d'Investissement Québec.

La FTQ siège à son conseil d'administration.

1999

1^{er} janvier. **Entrée en vigueur du nouveau Code du travail fédéral.**

Inauguration officielle de la Place des Tisserands et de la sculpture monumentale « *Souffle d'Éole* » à Salaberry-de-Valleyfield.

2002

19 juillet. **Décès de Louis Laberge.**

Appui de la FTQ et du Fonds de solidarité FTQ à l'industrie du taxi.

2000

22 février. **Sommet du Québec et de la jeunesse.** Les participants et les participantes font un consensus autour de l'objectif du Déficit zéro pour le budget du Québec.

2001

21 avril. **Manifestation pour une autre mondialisation...**

À Québec, les travailleurs et travailleuses de la FTQ sont nombreux parmi les 50 000 personnes qui manifestent contre le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

26 octobre. **Marche mondiale des femmes**

La FTQ participe à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, à Montréal, à Ottawa et devant le siège social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York.

Mondialisation

2001

8 mars. **Bernard Landry succède à Lucien Bouchard comme chef du Parti Québécois et du gouvernement.**

20 avril. **Sommet des Amériques, à Québec.**

Les chefs d'États et de gouvernements discutent derrière des portes closes du projet de libre-échange entre les pays des Amériques.

Loi sur l'assurance parentale au Québec.

Réforme du Code du travail du Québec et création de la Commission des relations de travail.

2004

27^e Congrès. « *Présents sur tous les fronts : notre rapport de force en action* ».

Août. **Grande première dans un Wal-Mart** Un syndicat affilié à la FTQ, les Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), signe une première nord-américaine en obtenant l'accréditation syndicale des employés d'un magasin Wal-Mart, à Jonquière.

2005

L'actif du Fonds de solidarité FTQ frôle les 6 milliards de dollars.

Le Fonds de solidarité FTQ est la plus importante société de capital de risque au Québec. Il compte plus de 2 000 entreprises partenaires, près de 600 000 actionnaires et quelque 2 000 responsables locaux et locales bénévoles.

14 décembre 1993.

La FTQ gagne un statut d'autonomie au sein du Congrès du travail du Canada.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

1989

14 septembre. **Début de grèves massives dans le secteur public.**

C'est le plus important Front commun FTQ-CSN-CEQ depuis 1972.

1993

7 février. **Manifestation contre les coupures dans l'assurance-chômage, à Montréal.**

À l'initiative de la FTQ, de la CSN et de la CEQ, 45 000 personnes manifestent à Montréal.

1995

15 mai. **Manifestation pour l'emploi à Ottawa.**

Plus de 60 000 personnes participent à cette manifestation organisée par le CTC. Fernand Daoust prend la parole, au nom de la FTQ.

6 décembre. **Manifestation contre le projet de loi 142.**

25 000 personnes marchent vers le parlement, à Québec. La FTQ s'oppose au projet de loi 142 qui vise à déréglementer la construction résidentielle.

1995

Juin. **Marche « Du pain et des roses ».**



La FTQ est un des grands partenaires de cette marche de 10 jours, contre la pauvreté et pour l'égalité des femmes, organisée par la Fédération des femmes du Québec. Le 5 juin, 15 000 personnes se rassemblent à Québec, dont le tiers sont membres de la FTQ.

1998

Crise du verglas dans le sud du Québec. Plusieurs syndicats affiliés à la FTQ, de partout au Québec, viennent en aide aux familles sinistrées.



2000

21 avril. **Manifestation pour une autre mondialisation...**

À Québec, les travailleurs et travailleuses de la FTQ sont nombreux parmi les 50 000 personnes qui manifestent contre le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

2001

21 avril. **Manifestation pour une autre mondialisation...**

À Québec, les travailleurs et travailleuses de la FTQ sont nombreux parmi les 50 000 personnes qui manifestent contre le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).



2002

26 octobre. **Manifestation d'appui aux grévistes de Vidéotron.**

À Montréal, plus de 1 500 membres de la FTQ appuient les grévistes en lutte contre la sous-traitance.

La FTQ, une vraie force en action pour tout le monde

Mondialisation

2003

14 avril. Le Parti libéral de Jean Charest remporte les élections générales au Québec.

Son gouvernement adopte plusieurs mesures antisyndicales.

Modifications de l'article 45 du Code du travail en faveur des patrons.

Décret des conditions de travail dans le secteur public. Gel des salaires pendant deux ans.

Réduction des unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifications du régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

12 décembre. Paul Martin, élu chef du Parti libéral du Canada devient premier ministre après la démission de Jean Chrétien.

2006

La FTQ compte 510 000 membres dont quelque 150 000 ont moins de 35 ans.

Le journal *Le monde ouvrier* fête ses 90 ans.

Monument commémoratif de Buckingham.

La FTQ inaugure ce monument commémorant la mort des dirigeants syndicaux Thomas Bélanger et François Thériault, abattus par des détectives lors d'un lock-out à la scierie MacLaren, en 1906.



Monument commémoratif de Buckingham. Conception : Pierrette Lambert. Fabrication : Gilles Fortin.

2003

16 mars. Manifestation « Échec à la guerre ».



100 000 personnes marchent dans les rues de Montréal pour protester contre l'intention de George W. Bush de faire la guerre à l'Iraq. Henri Massé et de très nombreux membres de la FTQ participent à cette marche.

Actions contre le gouvernement Charest à l'automne 2003.



Barrage routier dans le Bas-Saint-Laurent

2004

La plus grande manifestation du 1^{er} mai de l'histoire du Québec.



À Montréal, 100 000 personnes « En colère et solidaires » contre les politiques du gouvernement de Jean Charest participent à la plus importante manifestation inter-centrales du 1^{er} mai de l'histoire du Québec. Des rassemblements ont lieu également à Rimouski, à Sherbrooke, en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord.

11 décembre. Journée de protestation intercentrales contre les politiques néolibérales de Jean Charest.

Plus de 40 000 personnes descendent dans la rue et plusieurs entreprises sont paralysées, un peu partout au Québec.



La police encercler les participants et les participantes à cette manifestation organisée par FTQ, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

2004

8 juin. Les libéraux de Paul Martin sont réélus à Ottawa.

12 octobre. Sommet des générations organisé par le gouvernement Charest.

Ajout de dispositions pour contrer le harcèlement psychologique au travail dans la Loi sur les normes du travail.

Elles deviennent partie intégrante des conventions collectives.

2006

6 février. Le conservateur Stephen Harper devient premier ministre du Canada.

Son gouvernement est minoritaire.

Règlement de l'équité salariale pour le secteur public.

Le gouvernement de Jean Charest et les centrales syndicales s'entendent sur le règlement de l'équité salariale dans la fonction publique québécoise.

2006

3 novembre 2006. À Vienne. Congrès de fondation de la Confédération syndicale internationale (CSI), née de la dissolution de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT).



Les deux organisations se sont sabordées pour donner naissance à la nouvelle Confédération. Le secrétaire général René Roy, y représentait la FTQ. La FTQ y obtient un siège pour le Québec

2007

5 janvier. Saignée dans le secteur manufacturier

La FTQ demande un sommet sur le secteur manufacturier pour permettre de prendre la mesure de la véritable saignée des emplois qui a frappé ce secteur ces dernières années et pour proposer des pistes de solutions concrètes.



Conférence de presse de la FTQ : Henri Massé, président de la FTQ; René Roy, secrétaire général; Clément L'Heureux, vice-président exécutif du SCEP; Michel Arseneault, directeur québécois des Métallos.

22 janvier. Crise de l'industrie forestière

Pour la FTQ, le maintien et la création d'emplois sont des enjeux majeurs. La FTQ a joint sa voix à celles du SCEP et du Bloc Québécois pour dénoncer l'inaction du gouvernement fédéral dans le dossier

de la forêt et pour exiger du gouvernement de Stephen Harper qu'il injecte les ressources financières nécessaires.



Des travailleurs quittent l'usine de la Domtar à Val-d'Or lors de la dernière journée d'opération de celle-ci, le 27 octobre 2006.

2005 6 mai. Le Saguenay fait la grimace à Wal-Mart.



Au Saguenay, plus de 600 personnes se mobilisent contre la fermeture de son magasin de Jonquière.

2006 6 août. Manifestation Paix et Justice.



10 000 personnes, dont le président Henri Massé et plusieurs membres de la FTQ, manifestent à Montréal pour réclamer un cessez-le-feu immédiat au Liban.

Pour en savoir plus

1. **La Fédération des travailleurs du Québec et la question nationale de 1955 à 1976**
François Cyr et Rémi Roy. UQAM, Département de Science politique, novembre 1979.
2. **Histoire de la FTQ : des tout débuts jusqu'en 1965 (tome I).**
FTQ, 1988 (épuisé : à consulter à la FTQ ou en bibliothèque).
Histoire de la FTQ : 1965-1972 (tome II)
Louis Fournier. Québec / Amérique, 1994.
3. **Solidarité Inc. : un nouveau syndicalisme créateur d'emploi**
Louis Fournier. Québec / Amérique, 1991.
4. **Louis Laberge : le syndicalisme, c'est ma vie**
Louis Fournier. Québec / Amérique, 1992.
5. **La pensée de Gustave Francq : figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ**
Éric Leroux. VLB, 2001.
6. **La FTQ, ses syndicats et la société québécoise (Colloque de l'UQAM)**
Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier.
Comeau & Nadeau, 2001.
7. **Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire**
Jacques Rouillard. Boréal, 2004.
8. **Notre action politique : toujours en mouvement**
André Messier, Frédéric Leblanc et André Vanasse.
Productions Bonsai, 2004. 1 cédérom (document présenté au 24^e Congrès de la FTQ le 2 décembre 2004).

Fonds et collections des photographies

Pour les pages de 6 et 7

Archives de la FTQ

- Anonyme

Pour les pages de 8 et 9

Archives de la FTQ

- Martine Doyon
- Richard Gauthier

Pour les pages de 1 à 69

Archives de la FTQ

- Anonyme, 11, 12, 13, 20, 22, 26, 27, 34, 42, 43, 47, 49, 56
- Bédard, Yves, 44
- Blouin, Normand, 31, 66
- Cloutier, Michel, 33, 50
- Chagnon, Alain, 62
- Chasle, Diane, 58
- Doyon, Martine, 37, 57, 67, 70, 71, 72, 76, 77, 82
- Elliot, Michel, 21
- Fournier, Marie-Claude, 52
- Gagné, Claude, 48
- Gagnon, Alain, 62
- Gladu, Sylvie, 80
- Jongué, Serge, 29, 30, 45, 51, 54, 55, 59, 61, 63, 64, 65, 73, 75, 81
- Laverdière, Jean, 46
- Londono, John, 68
- Muranyi, Imre, 53
- Pearson, Christiane, 23
- Pothier, Fabien, 69
- Rochon, Hélène, 35, 36
- Su Su Nway, 79

Archives de La Presse, 32

Archives du Fonds de solidarité de la FTQ

- Doyon, Martine, 38
- Lavoie, Jacques, 39
- Laroche, Francis, 41
- Maisonneuve, Ronald, 40, 74

Archives du Syndicat des Métallos

- Anonyme, 14
- Beaudin, Jean-Pierre, 18, 25
- Fontaine, Marcel, 15

Archives du TCA

- Anonyme, 60

Archives du TUAC

- Anonyme, 78

Archives nationales du Canada, 2

Archives nationales du Québec (Montréal), 6, 9, 10, 17

Écomusée du Fier monde, 7

Federal Photos, Montreal

- Anonyme, 16, 19, 24

Musée national des beaux arts du Québec

- Don de la Collection Yves Beauregard, 8

Musée McCord d'histoire canadienne

- Archives photographiques, Notman, 1, 5
- Archives photographiques, Anonyme, 3
- Archives photographiques, Frank Randall, 4

Presse canadienne, 28

Ligne du temps, pour les pages de 70 à 85

Archives de la FTQ

- Anonyme, 6, 8, 10, 12, 22, 26, 33, 35
- Albert, Jean, 43
- Bergeron, Alain, 28
- Blouin, Normand, 44, 48
- Champagne, Jean-Claude, 27
- Chasle, Diane, 38
- Cloutier, Michel, 24
- Debusschere, Didier, 34, 45
- Elliot, Michel, 11, 15, 25
- Jongué, Serge, 31, 32, 36, 37, 39, 40, 42
- Laverdière, Jean, 47, 50
- Rochon, Hélène, 30
- Sénécal, Michel, 29
- Silas, Linda, 46
- Sylverstone, Arthur L., 41

Brault, Bernard, 23

Archives des Centrales syndicales du Québec

- Anonyme, 19, 20

Archives du Syndicat des Métallos

- Beaudin, Jean-Pierre, 3

Federal Photos, Montreal

- Anonyme, 1, 2, 4, 5, 7, 9, 13, 14, 17,

Archives de La Presse, 18, 21,

Archives du TUAC

- Anonyme, 49

Archives de Radio-Canada, 16

ARTISANS D'UN MONDE MEILLEUR

*les bras vigoureux les jambes vives
l'éclair persistant des regards jeunes
les mains minutieuses et précises
programmées par cent ans d'expérience*

*portés par un large espoir
ces hommes ces femmes joignaient leurs mains
pour faire une chaîne solidaire un barrage à l'injustice
une génération transmettait à l'autre
un peu plus d'espace respirable*

ils étaient les artisans d'un monde meilleur

*puis vient un temps arithmétique
le monde mesure calcule classifie
tranche lamine sélectionne exclut ou tue
l'humanité automate devient oublieuse de ses propres œuvres*

*et tous ces dos qui élancent dans des caves humides
dans le ventre des mines le fracas des usines
et la peau des fillettes que fane la javelle
qu'usent les métaux qu'assèchent les fibres
et les yeux de toutes ces femmes noyés absorbés
par l'incessant bombardement des images cathodiques
tous les chantiers du monde toujours à rebâtir
sur des décombres superposés*

*le travail du monde ses constructions
toute cette douleur, ces heures cette sueur
pour qui pour quoi
le vertige s'empare des cœurs la peur vient
les bonheurs chaleureux soudain dégonflés envolés*

*Des générations d'hommes et de femmes avant nous ont espéré, rêvé, puis douté ou désespéré.
Ils savaient que jamais rien n'est acquis gagné ou résolu, que les gestes unitaires, la justice
partagée sont un ciment liant et constructif, infiniment plus résistant au temps que toutes les
machinations égoïstes des spéculations auto destructrices. Toujours réattelés à la tâche, unis
dans la même courageuse volonté d'affirmer leur droit au bonheur.*

Comme eux, soyons de patients artisans dans la construction d'un monde meilleur.

André Leclerc Novembre 1998

Imprimé au Québec, février 2007.
par Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tous droits réservés. Toute reproduction même partielle
sans l'accord préalable de l'éditeur est interdite. Imprimé au Canada.